Economic Council
of Canada

Conseil économique
du Canada

Working Paper
Document de travail

Document de travail n° 24

Coûts et avantages sociopsychologiques du multiculturalisme

J. W. Berry

1991

ISSN 1180-3495

Coûts et avantages sociopsychologiques du multiculturalisme

Les résultats publiés dans le présent document demeurent l'entière responsabilité de l'auteur et, en tant que tels, n'engagent en rien le Conseil économique du Canada.

Les droits d'auteur sur les « Documents de travail » du Conseil économique appartiennent à la Couronne. Toute reproduction de courts extraits est autorisée aux termes de la législation canadienne sur le droit d'auteur. L'autorisation de reproduire ou de citer de longs extraits doit être obtenue du :

Directeur des publications
Conseil économique du Canada
Case postale 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

92-04847/

Table des matières

Avant-propos vii

La politique canadienne du multiculturalisme 1

L'immigration et l'évolution de la population canadienne 5

Les relations interethniques et interraciales au Canada 6
Les préjugés 9
La sécurité 10
Le contact 10
Similitude des groupes 11

Les modes d'acculturation des immigrants 11

Aperçu des données empiriques 17
Les relations interethniques et interraciales 17
L'acculturation psychologique 26

Les avantages et les coûts sociaux du multiculturalisme 30

Recommandations concernant les politiques de l'immigration et du multiculturalisme 38

Bibliographie 45

Tableau

1 Perception d'une hiérarchie entre les groupes ethniques (attitudes) 19

Figures

1 Quatre éléments constitutifs de la politique du multiculturalisme de 1971 3
2 Schéma des relations entre les facteurs socioculturels et les variables psychologiques utilisé pour l'étude des relations entre groupes ethniques 7
3 Quatre modes d'acculturation définis selon les réponses à deux questions 13

4 Niveaux d'évaluation des modes d'acculturation 14
5 Facteurs influant sur le stress d'acculturation 15
6 Attitudes manifestées envers divers groupes ethniques par les personnes n'appartenant pas à ces groupes, selon l'importance en pourcentage des groupes en question dans le voisinage des répondants 24

Avant-propos

Le Conseil économique du Canada a fait paraître en février 1991, sous le titre *Le nouveau visage du Canada*, un important rapport de synthèse sur l'immigration et la politique en ce domaine. Celui-ci a été suivi, en mai de la même année, d'un rapport de recherche intitulé *L'incidence économique et sociale de l'immigration*. Or, l'étude de l'incidence sociale exige une évaluation approfondie de la politique du multiculturalisme.

Depuis 20 ans, le gouvernement fédéral met en œuvre une politique du multiculturalisme qui lui permet de prendre en compte la diversité de la population canadienne. Cette politique a pour objectif premier de promouvoir la tolérance entre groupes et entre individus. À cette fin, elle encourage aussi bien le maintien du patrimoine culturel (de sorte que chacun ait le sentiment de son identité propre) que les contacts, la participation et le partage (de manière à intégrer les individus d'origines diverses dans la société canadienne). Selon l'une des principales hypothèses sous-tendant cette politique, ce n'est que par l'assurance de posséder leur propre identité que les individus peuvent être amenés à participer à la vie commune de la société et à être bien disposés à l'endroit de ceux qui sont différents d'eux. Le présent document de travail analyse ces objectifs et hypothèses, et passe en revue les données sociopsychologiques qu'elles mettent en jeu. Il étudie les coûts et avantages relatifs du multiculturalisme et de ses solutions de rechange (essentiellement l'assimilation et la ségrégation), et en vient à la conclusion que le multiculturalisme est la seule option viable pour le Canada.

L'auteur est professeur de psychologie sociale et interculturelle à l'Université Queen's, à Kingston.

Judith Maxwell
Présidente

Ce document pose la question des coûts et des avantages sociaux du maintien d'une société multiculturelle au Canada, en l'éclairant par des arguments tant théoriques qu'empiriques. Son approche s'inspire de la psychologie socioculturelle selon laquelle les individus et les groupes ethniques auxquels ils appartiennent constituent les principaux acteurs de la scène multiculturelle. Il existe bien sûr d'autres coûts et avantages (d'ordre économique et politique par exemple), mais ils sortent du champ de cette étude, qui reprend des questions examinées dans un premier document intitulé « L'immigration : projet de recherche » (sujets 8 et 9), puis approfondies dans le « Rapport à la deuxième réunion du Comité consultatif : projet d'immigration » (chapitre 3).

Considérant, d'une part, que l'immigration en provenance des pays de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale et d'autres pays « non traditionnels » d'émigration au Canada ne cesse de croître, et, d'autre part, que les immigrants venus de ces pays constituent des minorités plus « visibles », se différenciant davantage des Canadiens par leur langue et leur tradition culturelle, nous pouvons nous poser les questions suivantes :

1 Le Canada peut-il intégrer harmonieusement les immigrants venus plus récemment sans risquer de créer un terrain plus favorable à des phénomènes de frictions et de violence ?

2 Quels avantages peut-on attendre d'une société plus diversifiée ?

3 Quel est le rôle de la politique du multiculturalisme, tant dans l'amélioration des avantages multiculturels que dans l'accroissement des risques de conflits ?

Le document donne, en premier lieu, un aperçu de la politique et des programmes de multiculturalisme, notamment l'énoncé originel de cette politique et les changements récents de priorité. En deuxième lieu, il retrace les mouvements successifs d'immigration qui ont façonné le profil démographique actuel du Canada. En troisième lieu, il aborde les deux principaux domaines de la psychologie socioculturelle intéressant l'étude des sociétés multiculturelles, soit les relations interethniques et interraciales et l'acculturation des immigrants; dans ce cadre, il examine plusieurs notions et théories nouvelles et dégage certaines conséquences. En quatrième lieu, compte tenu de ce qui précède, il présente et évalue les données empiriques. Enfin, il expose certains coûts et avantages sociaux du multiculturalisme, et il formule des recommandations concernant l'immigration et le multiculturalisme.

La politique canadienne du multiculturalisme

Bien que l'histoire du Canada soit jalonnée de tentatives visant à imposer les normes culturelles britanniques à une population d'origines diverses

(Palmer [1975]), le gouvernement fédéral considérait dès 1956 la formule de l'assimilation comme n'ayant fait ses preuves nulle part dans le monde et comme étant inapplicable à titre de politique générale. En 1971, en réponse notamment au rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (et en particulier au volume IV, intitulé *L'apport culturel des autres groupes ethniques*), le Premier ministre Trudeau énonçait une politique du multiculturalisme (Chambre des communes, *Débats*, 8 octobre 1971).

Pour mieux comprendre cette politique, nous pouvons en isoler quatre éléments que nous présenteront schématiquement (figure 1), en tenant compte de certaines de leurs interrelations. Premier élément : la politique vise à éviter l'assimilation en encourageant les groupes ethniques à préserver leur identité et à se valoriser en tant que groupes distincts de la société canadienne – nous l'appellerons « préservation et valorisation du groupe ». Deuxième élément : l'un des traits marquants de la politique consiste à promouvoir l'harmonie et l'acceptation mutuelle entre les différents groupes – nous le désignerons comme « acceptation des autres groupes et tolérance ». Troisième élément : selon la politique, si l'on valorise son propre groupe, cela ne veut pas dire pour autant qu'on accepte d'emblée les autres groupes – pour cela, « contacts intergroupes et partage » sont également nécessaires. Quatrième élément : la participation à part entière des groupes ne peut être réalisée sans l'apprentissage d'une langue commune – aussi, la politique encourage également l'« apprentissage des langues officielles ». Outre ces quatre éléments de la politique, plusieurs de leurs interrelations sont présentées à la figure 1 (lignes reliant les éléments). Certaines de celles-ci sont explicites dans la politique, d'autres y sont implicites, d'autres encore seront abordées dans ce rapport à l'occasion d'une revue de la littérature sociopsychologique sur les relations interethniques.

Une question capitale, c'est de savoir si la politique tend à encourager le maintien dans leur intégralité de nombreux systèmes culturels (comme le suppose le *multiculturalisme*) ou si elle vise la préservation de phénomènes de moindre importance (tels les divers aspects de l'appartenance ethnique découlant de la totalité culturelle). Burnet [1975] fait remarquer que c'est l'« appartenance ethnique » et non la « culture » qui constitue en fait le point central d'une telle politique : la plupart des groupes n'ont pas d'institutions sociales et politiques distinctes, beaucoup ont perdu leur langue ancestrale, et, souvent, ils comptent peu de membres. Il y a donc plus de chances de préserver des traits collectifs découlant d'une culture ancestrale (c.-à-d. des phénomènes ethniques) qu'une culture dans son intégrité (ce que Burnet désigne par l'expression « cultures-musées »).

Une deuxième critique a été formulée par John Porter [1972, 1975], selon qui le maintien du sentiment d'appartenance ethnique revient à consacrer la stratification ethnique de la société canadienne : le multiculturalisme ne sert

Figure 1

Quatre éléments constitutifs de la politique du multiculturalisme de 1971

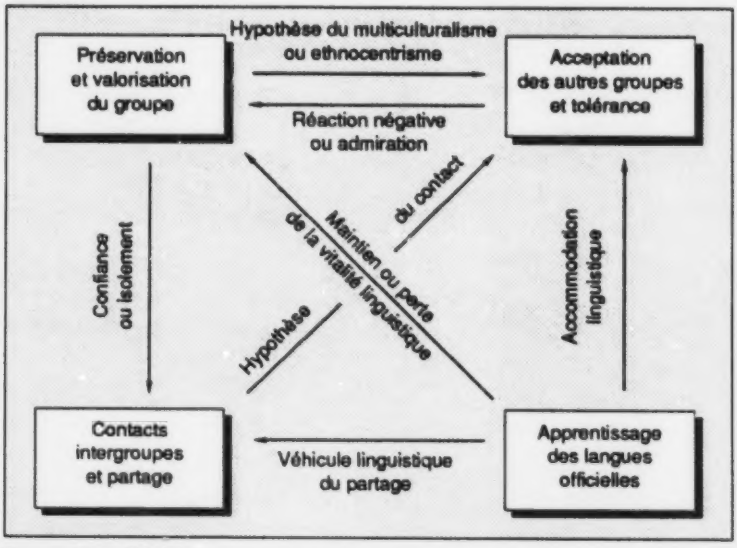

SOURCE Berry [1984*a*].

peut-être qu'à tenir les groupes particuliers à leur place dans la « mosaïque verticale ». Il peut aussi engendrer la discrimination (Lupul [1989]). Même si l'on constate sans doute possible que la société canadienne a connu une importante stratification en fonction de l'appartenance ethnique par le passé – c'est peut-être encore vrai de nos jours pour certains groupes –, des données récentes (p. ex., Boyd *et al.* [1981]; Pineo et Porter [1985]; Breton *et al.* [1990]) démontrent que l'appartenance ethnique n'est plus un indicateur essentiel du statut social au Canada. En effet, certains des groupes d'immigrants venus plus récemment devancent maintenant les groupes qui figurent en tête du classement originel de Porter pour ce qui est des aspirations et du succès sur les plans scolaire et professionnel (Richmond [1988]; Samuda *et al.* 1989]).

Une troisième difficulté vient de ce que le multiculturalisme est largement considéré comme une politique visant uniquement les portions de la population canadienne qui ne sont pas d'origine française ou britannique. Tout en répondant aux préoccupations quant à la place des « autres groupes ethniques », l'énoncé originel de politique de 1971 de même que les énoncés plus récents (voir le rapport annuel 1988-1989 du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté) soulignent que la politique vise tous les Canadiens, qu'ils

appartiennent à un groupe dominant ou non dominant, au groupe majoritaire ou à une minorité.

Véhiculé pendant une décennie et demie par des programmes fondés sur l'énoncé de 1971, le multiculturalisme a été officiellement sanctionné par la promulgation, le 21 juillet 1988, de la *Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada*. Cette loi rejoint la politique canadienne du multiculturalisme en ce qu'elle touche explicitement à plusieurs éléments saillants de celle-ci, à savoir : la reconnaissance, selon l'esprit de la Constitution, de l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens, des droits des peuples autochtones du Canada et de l'existence de deux langues officielles; l'égalité de statut de tous les Canadiens, qu'ils le soient de naissance ou par choix; l'égalité des chances sans aucune distinction de race, d'origine nationale ou ethnique ou encore de couleur; la protection contre toute discrimination fondée sur la culture, la religion ou la langue; la reconnaissance de la diversité de la population du Canada comme une caractéristique fondamentale de la société canadienne.

Les dispositions de la loi concernent plusieurs thèmes, dont les plus importants consistent à : a) promouvoir la liberté de tous les Canadiens de maintenir, de favoriser et de partager leur patrimoine culturel; b) promouvoir le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens et une ressource inestimable pour l'avenir du Canada; c) favoriser la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines et éliminer tout obstacle à une telle participation; d) reconnaître la contribution des collectivités culturelles canadiennes et favoriser leur développement; e) faire en sorte que la loi s'applique également et procure à tous la même protection, tout en faisant cas des particularités de chacun; f) encourager les institutions canadiennes à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada. D'autres thèmes soulignent la créativité et l'évolution qui résultent du contact des cultures, ainsi que l'importance respective au Canada des langues ancestrales et des langues officielles.

Les « Nouvelles orientations » définies en 1989 par le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté s'inspirent de cette loi et en reprennent plusieurs thèmes, mais en insistant tout particulièrement sur certains de leurs aspects. Le premier programme ainsi annoncé, « Relations interraciales et compréhension interculturelle », s'identifie dans ses grandes lignes à l'objectif de tolérance fixé par l'énoncé de politique de 1971. Toutefois, l'accent est mis désormais sur la dimension raciale, l'élimination de l'intolérance étant poursuivie par la sensibilisation du public, l'enseignement multiculturel et l'action communautaire. Le deuxième programme, « Cultures et langues ancestrales », rejoint l'objectif de préservation du groupe de l'énoncé de 1971 : tout en maintenant les mesures d'aide aux activités culturelles, il renforce l'importance accordée à l'apprentissage des langues ancestrales. Le troisième programme,

« Participation communautaire et appui aux communautés », est relié à l'objectif de promotion des contacts et du partage de l'énoncé de 1971. Toutefois, une attention toute particulière est accordée maintenant à la participation entière et égale de l'ensemble de la population à tous les aspects de la vie de la société canadienne. À ces trois programmes s'ajoute une quatrième orientation, dite d'« Engagement à l'échelle de l'ensemble du gouvernement », qui porte la vision multiculturaliste du Canada au-delà du cadre du ministère du Multiculturalisme, dans l'ensemble des organismes fédéraux.

L'éventail des opinions qui s'expriment actuellement au Canada quant à la politique du multiculturalisme ne se mesure qu'à la diversité de la population canadienne elle-même (Kalin et Berry [1991]). En dépit de l'accent mis sur la notion de partage dans l'énoncé de politique de 1971 et dans la Loi de 1988, le fait de souligner nos différences ethniques, même si ce n'est que pour rehausser le prestige de notre nation, réduit, de l'avis de nombreux Canadiens, nos chances de devenir vraiment des « Canadiens » (Bibby [1990]; Spicer [1991]). Le choix des termes dans l'appellation du nouveau ministère du Multiculturalisme et de la *Citoyenneté* tient en partie à la volonté de réconcilier les notions d'unité et d'identité (Frye [1971]) que la tradition canadienne oppose l'une à l'autre. De plus, le fait que le centre de gravité de la politique du multiculturalisme s'est déplacé de la « préservation de la culture » vers les programmes de « relations interraciales » et de « participation » n'est pas encore bien compris du grand public. Ainsi, selon Spicer [1991, p. 145] : « . . . il faudrait réaffecter tous les crédits fédéraux consacrés à la promotion du multiculturalisme aux seules activités visant la familiarisation des immigrants avec la société canadienne, la lutte contre la discrimination raciale et la promotion de l'égalité. » Il est à noter que l'ordre de priorité proposé ci-dessus est quasiment identique à celui qui prévaut depuis 1989. Dans un sens, il semble que le souci de la préservation des différents patrimoines et la célébration de nos nombreuses identités culturelles perdent du terrain, et que c'est vers l'unité nationale et la promotion d'une identité canadienne en formation que se tourne l'opinion.

L'immigration et l'évolution de la population canadienne

Le pluralisme culturel a toujours été le propre de la société canadienne (au moment du recensement de 1871, les Britanniques comptaient pour 60 %, les Français pour 31 %, et les autres ethnies, autochtones compris, pour 9 % de la population). Toutefois, le multiculturalisme a reçu une puissante impulsion avec la diversification des pays d'émigration au Canada au cours du siècle dernier. On peut donc dire que c'est l'immigration en provenance d'abord de l'Europe de l'Est, puis de l'Europe méridionale, et maintenant de plus en plus d'autres parties du monde qui a donné naissance au multiculturalisme (Palmer [1975]).

À l'heure actuelle (selon les données du recensement de 1986), les personnes d'origine britannique ou française constituent encore la majorité de la population canadienne (33,6 % et 24,4 %, respectivement), bien que la situation varie sensiblement selon les régions. Viennent ensuite les groupes d'origine allemande, italienne, ukrainienne ou hollandaise, ainsi que les populations autochtones (de 6,5 % à 2 % de la population). Bien qu'encore relativement peu représentées au Canada (6 %), les minorités visibles forment une proportion substantielle de la population de certaines régions et de certains centres urbains (11 % en Colombie-Britannique, 9 % en Ontario, 17 % respectivement à Toronto et à Vancouver, 10 % à Calgary), et la proportion des immigrants de cette catégorie reste relativement élevée (plus de 50 % de la population immigrante en 1990). En dépit de tous ces changements, le rapport des personnes nées à l'étranger à l'ensemble de la population tend à se maintenir à un niveau passablement constant (entre 15 et 20 %) depuis la Confédération.

Les tendances futures sont difficiles à prévoir en raison de l'incertitude qui plane sur la situation politique et économique actuelle, notamment en Europe de l'Est et dans le Sud-Est asiatique. En effet l'Étude démographique (Santé et Bien-être social Canada [1989]), qui établit des projections démographiques pour un certain nombre de groupes, a reculé devant de telles projections en fonction de l'origine ethnique. Il reste que l'un des chercheurs participant à l'étude en question (Balakrishnan [1988]) a effectué des projections de groupes ethniques pour 25 principaux centres urbains et a conclu que l'importance des minorités visibles augmentera pour passer à 10,7 % de la population urbaine d'ici à l'an 2001. Une telle augmentation ne devrait toutefois pas se produire dans l'ensemble du pays, puisque le gros des immigrants actuels s'établissent dans les grands centres urbains. Samuel [1988] prévoit une proportion de minorités visibles de 8,7 à 9,6 % à l'échelle nationale.

Les relations interethniques et interraciales au Canada

Cette partie et la suivante passent en revue les deux grands domaines de l'étude psychologique des sociétés multiculturelles : les relations interethniques et l'acculturation. Il s'agit dans une large mesure de domaines restés distincts, mais entre lesquels existent suffisamment de parallélismes pour qu'un rapprochement soit possible. Premièrement, les deux situations ne se présentent que dans des sociétés pluriculturelles. Deuxièmement, elles mettent toutes deux en cause le contact entre groupes et les changements qui en résultent dans certains phénomènes sociaux et psychologiques de base. Troisièmement, un rôle capital y revient aux états affectifs (attitudes et idéologies) qui indiquent ce que pensent les gens et ce qu'ils estiment *devoir* être. Quatrièmement, elles ont des conséquences manifestes quant au comportement des individus (changements dans leur comportement et leur identité, et actes de discrimination). Cinquièmement, toutes deux débouchent sur une évolution allant d'une situation de stress et de conflit à une adaptation qui

répond aux besoins des groupes en contact, aussi bien les nouveaux venus que les groupes bien établis dans la société d'accueil.

Les relations interethniques et interraciales constituent un vaste sujet, que le présent rapport ne pouvait traiter dans sa totalité. Au lieu de passer en revue les connaissances empiriques dont on dispose actuellement sur les relations entre groupes ethniques au Canada, nous avons schématisé dans la figure 2 certaines conceptualisations actuelles. Les résultats des études empiriques seront présentés plus loin, dans la cinquième partie.

Figure 2

Schéma des relations entre les facteurs socioculturels et les variables psychologiques utilisé pour l'étude des relations entre groupes ethniques

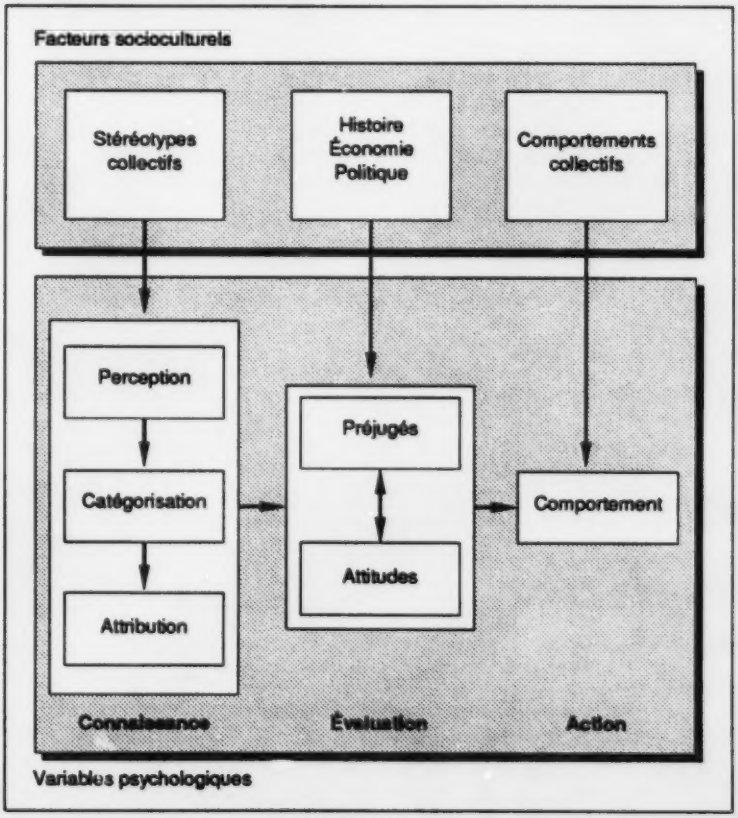

On peut voir dans cette figure un schéma des relations entre certains facteurs socioculturels (en haut) et les principales variables psychologiques (en bas) utilisées pour l'étude psychologique des relations interethniques et interraciales. Trois sortes de variables psychologiques ont été retenues : la connaissance (qui comprend les processus de perception et de catégorisation des gens, ainsi que l'attribution de certaines caractéristiques à ceux-ci), l'évaluation (qui suppose des jugements quant à leur acceptation ou à leur rejet) et le comportement manifeste, autrement dit l'action, de la part de l'individu (incluant des actes de discrimination envers les membres d'autres groupes).

On considère que ces activités psychologiques se succèdent selon un certain ordre. Il s'agit pour commencer de la perception des similitudes et des différences existant entre les individus d'une population (qui peuvent, p. ex., être grands ou petits; avoir les cheveux longs ou courts; avoir la peau claire ou foncée). Vient ensuite une catégorisation cognitive des individus, rangés en différents groupes selon les similitudes et les différences perçues (hommes et femmes, Noirs et Blancs, etc.). On sait (voir, p. ex., Tajfel [1978]) que la catégorisation a par elle-même une double conséquence : l'exagération tant des similitudes que des différences perçues entre les catégories. En troisième lieu, l'observateur attribue certaines caractéristiques psychologiques aux individus membres des catégories en question; en raison des effets déjà mentionnés de la catégorisation, cette attribution tend à généraliser à l'excès la similitude des caractéristiques communes aux groupes et les différences existant entre eux. Toute cette séquence, quoique prenant sa source dans les trois processus psychologiques fondamentaux que l'on vient de décrire, est aussi guidée par des images collectives généralement partagées dans le contexte socioculturel considéré, et ce, probablement depuis des générations.

Vient ensuite un second ensemble de processus psychologiques par lesquels des jugements de valeur sont portés, et des préférences personnelles, manifestées. Lorsqu'un groupe précis est en cause, on parle d'*attitude*, celle-ci pouvant être favorable ou défavorable. Dans le cas d'un jugement de valeur généralisé, toutefois, on parle de *préjugés* : cette notion correspond habituellement à une évaluation négative ou hostile, bien qu'en principe des préjugés favorables puissent exister. L'apparition et le maintien d'attitudes et de préjugés de ce genre prennent racine dans le système émotionnel d'un individu, mais on sait aussi qu'ils sont liés à de nombreux facteurs historiques, économiques et politiques du système socioculturel dans lequel il a grandi.

La troisième variable psychologique est celle de l'action individuelle, dans laquelle les connaissances et les évaluations de l'individu s'expriment par un comportement réel. Ce comportement est déterminé par des motivations personnelles, mais il dépend aussi (qu'il soit encouragé ou réprimé) des normes communes de la société, comme les lois ou les mouvements sociaux. Il importe de noter que les individus n'expriment pas toujours ouvertement leur connaissance et leur évaluation des divers groupes ethniques et raciaux; les

psychologues ont donc dû élaborer des techniques de mesure leur permettant une étude plus approfondie et indirecte des phénomènes que constituent les stéréotypes, les préjugés et les attitudes.

Étant donné que les groupes ethniques tendent à différer sous un certain nombre d'aspects, les psychologues se sont penchés sur ces causes possibles de confusion. Il existe, on le sait, des interactions complexes entre des dimensions comme la culture, la race, la religion et la langue; elles exigent donc une conceptualisation et des mesures distinctes. Par exemple, un immigrant originaire de l'Inde peut être admiré ou rejeté en fonction de ses valeurs culturelles, de ses traits raciaux, de sa religion ou de son accent; nous ne pourrons donc déterminer l'influence de chaque facteur sur l'attitude d'une personne donnée qu'à condition de faire d'abord la distinction entre ces différents facteurs, et de tenter ensuite d'en évaluer indépendamment l'importance. La possibilité d'une telle « causalité multiple » du comportement rend difficile de déterminer, dans une étude particulière, quel facteur ou quelle combinaison de facteurs est à l'origine d'une situation de discrimination ou de conflit.

Bien entendu, aucun programme visant à améliorer les relations entre groupes ethniques et raciaux ne peut tenir compte uniquement de ces phénomènes psychologiques. Il est clair qu'il faut également prendre en considération tous les facteurs non psychologiques mentionnés dans la figure 2. À ce sujet, quatre questions relatives à la psychologie sociale des relations interethniques et interraciales tiennent une place prédominante dans la littérature du multiculturalisme au Canada : la nature institutionnelle et normative des préjugés, les effets de la sécurité, le rôle du contact et l'importance de la similitude entre groupes.

Les préjugés

Alors que les préjugés constituent essentiellement un phénomène psychologique, il arrive qu'ils s'inscrivent dans des normes et des pratiques sociales qui peuvent ou non continuer d'avoir des effets négatifs ou témoigner d'une animosité sous-jacente. C'est pourquoi une distinction a été établie entre préjugés *personnels* et préjugés *institutionnels*. Les premiers supposent des sentiments négatifs de la part d'une personne envers une autre personne ou un autre groupe, tandis que ce n'est pas forcément le cas pour les derniers; les préjugés institutionnels sont des préjugés devenus conventionnels, mais qui ne s'accompagnent pas nécessairement d'une intention personnelle de nuire, de blesser ou d'agresser. Vu le caractère différent de ces deux formes de préjugés, les mécanismes de changement ou de contrôle devraient différer selon que l'on a affaire à l'une ou à l'autre (ou aux deux).

De même, une distinction a été établie entre préjugés *flagrants* et préjugés *subtils*. Les premiers (parfois dits préjugés « à l'ancienne mode ») se révèlent

par des actes manifestes d'hostilité verbale ou physique (insultes, agressions et actes délibérés de discrimination par exemple). Les seconds (parfois dits préjugés symboliques) sont cachés; on peut les déceler dans des activités « plus acceptables » consistant, par exemple, à s'opposer à divers programmes d'équité ou à d'autres formules de changement social. Au cours de la dernière décennie, l'évolution des normes sociales (tant informelles que formelles) a rendu socialement inacceptables, voire illégaux, les préjugés flagrants. Par conséquent, l'expression des préjugés est désormais soumise à une influence normative (comme dans le cas des préjugés institutionnels) et ne peut plus être considérée comme un phénomène purement psychologique.

La sécurité

La déclaration de 1971 sur la politique du multiculturalisme laissait entendre que le sentiment qu'une personne a de sa propre identité est une condition préalable à l'acceptation de l'identité différente des autres personnes. C'est ce que nous avons évoqué antérieurement sous le nom d'hypothèse du multiculturalisme (Berry, Kalin et Taylor [1977]), laquelle a été intégrée à la figure 1 comme une relation possible entre la préservation de son propre groupe et la tolérance à l'égard des autres groupes. Autrement dit, une personne qui se sent en sécurité et qui a sa place dans la mosaïque canadienne peut avoir une attitude ouverte et accepter que les membres des autres groupes y aient eux aussi leur place. Une autre relation est également possible, à savoir que le renforcement du sentiment de confiance de son propre groupe peut mener à l'ethnocentrisme (ce que montre également la figure 1). C'est en fait sur cette autre relation que se fonde la théorie de l'ethnocentrisme (LeVine et Campbell [1972]), selon laquelle une attitude positive à l'égard des membres de son propre groupe est souvent en corrélation négative avec l'attitude envers les autres groupes.

Le contact

Depuis les travaux d'Amir [1976], dont les analyses sont devenues classiques, il est établi que l'expérience personnelle que l'on a des rapports avec les membres d'autres groupes peut conduire soit à une attitude plus favorable, soit à une hostilité accrue à l'égard de ceux-ci, en fonction de certains facteurs précis. Une évolution positive est probable lorsque les groupes se trouvent sur un pied d'égalité, qu'ils ont des buts communs et que le contact est volontaire et intime. L'évolution a des chances d'être négative dans les conditions suivantes : situation d'inégalité, concurrence pour des ressources rares et interaction obligée. Si les conditions sociales varient, les résultats du contact varieront aussi; un changement d'attitude constitue donc un phénomène social autant que psychologique. Des problèmes comme ceux qu'a sou-

levés le Conseil (p. ex., la « capacité d'intégration » du Canada en ce qui concerne les immigrants appartenant à des minorités visibles, et l'existence possible d'un « seuil » numérique quant à l'acceptation de ces immigrants) se relient clairement à la relation entre contact et préjugés, illustrée elle aussi par la figure 1.

Similitude des groupes

La similitude des groupes ou des personnes en contact constitue un autre facteur important des attitudes intergroupes et interpersonnelles : plus la similitude est grande, plus l'attraction est forte. Les recherches expérimentales aussi bien que les études sur le terrain révèlent qu'il s'agit d'une relation robuste, qui semble s'appliquer tant à la similitude psychologique, dans le cas de l'attraction interpersonnelle (la similitude de croyances ou d'intérêts faisant mieux aimer l'autre personne par exemple), qu'à la similitude culturelle, dans le cas de l'attraction entre groupes (l'existence de caractéristiques communes telles que la langue, la religion, les valeurs ou les normes s'associant à une meilleure acceptation d'un autre groupe). Cette relation a une conséquence évidente : étant donné que les groupes qui immigrent présentement au Canada sont assez dissemblables de ceux déjà bien établis dans le pays, il faut s'attendre, du moins au départ, à ce qu'ils soient moins facilement acceptés. Dans la mesure où ces groupes s'intègrent à la société d'accueil en adoptant les normes et les valeurs généralement admises par les Canadiens, ils peuvent être mieux acceptés. Examinons donc maintenant les phénomènes d'acculturation.

Les modes d'acculturation des immigrants

La manière dont les immigrants et les groupes ethniques s'adaptent et s'intègrent au fil du temps à la société canadienne constitue un important aspect des relations intergroupes (voir Berry [1990*a*]). Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe d'importantes analogies entre les relations interethniques et l'acculturation en tant que phénomènes culturels et psychologiques, car elles peuvent également aboutir à des résultats allant d'adaptations mutuelles positives à des situations de stress et de conflit. Nous avons vu par ailleurs que le fardeau de l'adaptation et du changement ne retombe pas entièrement sur les nouveaux arrivants : la politique officielle du multiculturalisme suppose un effort d'adaptation (dit changement institutionnel) de la part de la société d'accueil. L'acculturation constitue donc, en principe, un processus à double sens.

Les premiers à avoir décrit l'acculturation comme un phénomène d'ordre culturel ont été les anthropologues (p. ex., Redfield *et al.* [1936]), qui l'ont définie comme un changement de culture résultant du contact entre deux

groupes culturellement autonomes. Bien qu'en principe le changement touche les deux groupes, en pratique il s'en produit davantage dans le groupe non dominant que dans le groupe dominant.

L'acculturation est aussi un phénomène d'ordre personnel qui exige des individus qu'ils appartiennent à la société d'accueil ou aux divers groupes en voie d'acculturation, qu'ils adoptent de nouveaux comportements et qu'ils nouent de nouvelles formes de relations dans leur vie quotidienne. Cette notion a été énoncée pour la première fois par Graves [1967], qui a proposé le terme d'« acculturation psychologique » pour désigner ces nouveaux comportements et stratégies. Les recherches ultérieures en ce domaine ont montré, entre autres, qu'il existe d'importantes différences dans la manière dont les individus font face aux changements que suppose l'acculturation (autrement dit dans les stratégies d'acculturation). Ces stratégies peuvent être considérées sous trois aspects : les préférences des individus en cause (attitudes d'acculturation, voir Berry *et al.* [1989]), l'ampleur réelle des changements (changements de comportements, voir Berry [1980*a*]) et la mesure dans laquelle ces changements constituent un problème pour les intéressés (phénomène du stress d'acculturation, voir Berry *et al.* [1987]).

La meilleure façon de déterminer les diverses dispositions dans lesquelles peuvent se trouver les individus face à l'acculturation est peut-être de partir de la constatation que deux questions essentielles se posent dans la vie quotidienne de la plupart des individus en voie d'acculturation. L'une concerne la préservation et la valorisation de leur caractère ethnique distinctif dans la société, c'est-à-dire que l'individu doit décider si son identité culturelle et ses coutumes ont oui ou non de la valeur et méritent d'être préservées. L'autre a trait au caractère souhaitable des contacts interethniques et consiste à décider si l'on accorde de la valeur aux relations avec d'autres groupes de la société d'accueil et si elles sont à rechercher. Ces deux questions offrent des similitudes évidentes avec deux des éléments clés de la politique du multiculturalisme – préservation de sa culture propre ainsi que participation à la vie de la société et partage. Toutes deux portent essentiellement sur des valeurs et peuvent recevoir des réponses se classant sur une échelle continue, du positif au négatif. À des fins d'analyse, cependant, on peut les considérer comme des questions dichotomiques (auxquelles la réponse doit être « oui » ou « non »), ce qui permet d'établir un modèle à quatre solutions (voir la figure 3). Dans cette classification, chacune des quatre solutions correspond à une stratégie d'acculturation ou à une option s'offrant aux individus et aux groupes dans les sociétés pluralistes, stratégie à l'égard de laquelle les individus peuvent adopter différentes attitudes. Ces options sont les suivantes : l'*assimilation*, l'*intégration*, la *séparation* et la *marginalisation*.

Lorsque la première question reçoit la réponse « non », et la deuxième la réponse « oui », l'option définie est celle de l'assimilation, à savoir la

Figure 3

Quatre modes d'acculturation définis selon les réponses à deux questions

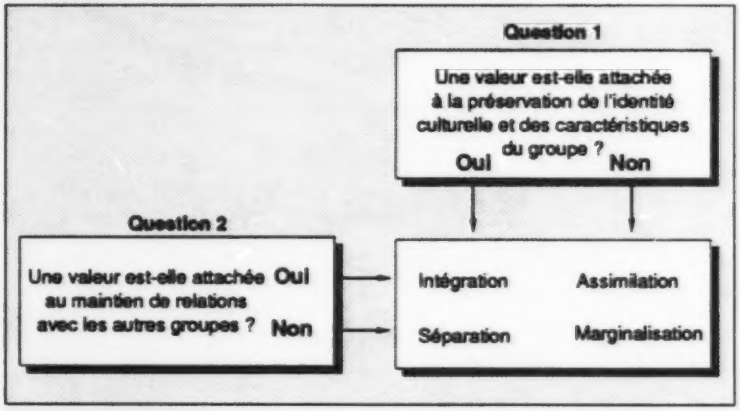

renonciation à sa propre identité culturelle et l'incorporation à la société d'accueil. Cela peut se faire par l'absorption d'un groupe non dominant au sein d'un groupe prédominant bien établi, ou encore par la fusion de nombreux groupes en une société nouvelle, selon le principe du « creuset ». Dans l'un ou l'autre cas, l'évolution conduit à une culture unique relativement uniforme.

L'option de l'intégration suppose que l'intégrité culturelle du groupe est préservée, et que le groupe devient partie intégrante d'un ensemble social plus vaste. Dans ce cas, l'existence d'un grand nombre de groupes ethniques distincts, coopérant tous au sein d'un système social plus large, a pour résultat la « mosaïque » souvent prônée au Canada. On est alors en présence d'une société pluraliste, dans laquelle existent certaines valeurs et institutions de base, mais aussi maintes variations culturelles qui constituent un aspect accepté et valorisé de cette société.

Lorsque l'absence de toute relation avec la société d'accueil s'accompagne d'un maintien de l'identité ethnique et des traditions, c'est une autre option qui est définie. Selon le groupe (dominant ou non dominant) qui contrôle la situation, cette option peut prendre la forme de la ségrégation ou de la séparation. Lorsque les choses évoluent d'une manière imposée par le groupe dominant, la ségrégation classique, qui vise à maintenir les gens « à leur place », fait son apparition. D'un autre côté, le maintien d'un genre de vie traditionnel, sans participation véritable à la vie du reste de la société, peut résulter du désir d'un groupe de mener une existence indépendante, comme c'est le cas

pour les mouvements séparatistes. Ainsi définies, la ségrégation et la séparation diffèrent essentiellement selon le groupe ou les groupes ayant le pouvoir de déterminer l'évolution.

Il existe enfin une option difficile à définir précisément, peut-être parce qu'elle s'accompagne d'une bonne dose de confusion et d'anxiété, tant pour la collectivité que pour l'individu. Elle se caractérise par une rébellion contre le reste de la société, par des sentiments d'aliénation et de perte d'identité, ainsi que par un stress lié à l'acculturation. Cette option est celle de la marginalisation, qui suppose de la part des groupes concernés une rupture culturelle et psychologique aussi bien avec leur culture traditionnelle qu'avec la société d'accueil. Lorsque c'est cette dernière qui impose la marginalisation, celle-ci équivaut à un ethnocide et l'on se trouve devant la situation classique de la marginalité (Stonequist [1935]).

On peut utiliser ce schéma de plusieurs façons pour examiner les orientations en matière d'acculturation (voir la figure 4). Si nous distinguons les groupes dominants des groupes non dominants, et les orientations des groupes de celles des individus, nous nous trouvons devant quatre façons différentes d'utiliser ce schéma pour comprendre le phénomène d'acculturation. Au niveau du groupe, nous pouvons examiner les politiques nationales et les objectifs que se sont fixés certains groupes en voie d'acculturation au sein de la société pluraliste. Au niveau de l'individu, nous pouvons évaluer l'idéologie générale de la population dominante (dite idéologie multiculturelle par Berry, Kalin et Taylor [1977]) ou les attitudes que les individus en voie d'acculturation adoptent à l'égard de ces quatre modes d'acculturation (Berry *et al.* [1989]).

À l'aide de ce schéma, on peut établir des comparaisons entre les individus et les groupes auxquels ils appartiennent (et aussi entre les générations au sein des familles) ainsi qu'entre les populations en voie d'acculturation et la société à laquelle elles sont en train de s'adapter.

Figure 4

Niveaux d'évaluation des modes d'acculturation

	Groupe	Individus
Groupe dominant	Politiques nationales	Idéologies en matière d'acculturation
Groupes en voie d'acculturation	Objectifs du groupe	Attitudes à l'égard de l'acculturation

Figure 5

Facteurs influant sur le stress d'acculturation

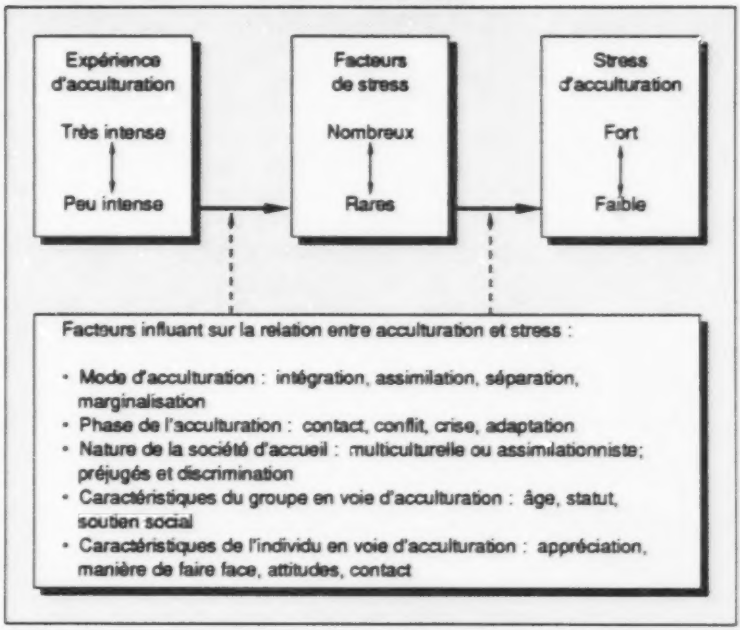

Les incompatibilités et les conflits entre ces diverses stratégies d'acculturation constituent l'une des nombreuses causes de difficultés auxquelles se heurtent les individus en voie d'acculturation. De manière générale, lorsque l'acculturation est source de problèmes pour les individus concernés, on peut observer un phénomène de *stress d'acculturation* (voir la figure 5). Un ouvrage récent passant en revue ce domaine de recherche (Berry *et al.* [1987]) affirme que l'apparition d'un stress est possible, mais pas inéluctable. Ou encore, selon la formule du Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés au Canada [1988], le fait d'être un migrant est un facteur de risque pour la santé mentale, mais un risque ne se concrétise pas fatalement.

L'*acculturation*, à gauche de la figure, se produit dans une situation particulière (p. ex., groupe de migrants ou population autochtone) et les individus peuvent participer aux changements et en éprouver les conséquences à différents degrés; l'expérience individuelle d'acculturation peut donc varier d'une très forte intensité à une intensité assez faible. Cette expérience peut mettre en jeu des *facteurs de stress*, indiqués au milieu; pour certaines personnes, tous les changements que comporte l'acculturation peuvent constituer des

facteurs de stress, tandis que pour d'autres, ils peuvent revêtir un caractère bénin ou même être considérés comme des chances. Un *stress d'acculturation*, à droite, peut se manifester à divers degrés sous l'effet de l'expérience d'acculturation et des facteurs de stress.

Le premier fait à noter est que les relations entre ces trois ordres de choses (représentées par les flèches horizontales continues) dépendent dans tous les cas d'un certain nombre de facteurs modérateurs (indiqués dans la case inférieure) parmi lesquels figurent la nature de la société d'accueil, le type de groupe en voie d'acculturation, le mode selon lequel s'effectue l'acculturation et un certain nombre de caractéristiques démographiques, sociales et psychologiques du groupe et des individus qui en sont membres. C'est-à-dire que chacun de ces facteurs peut influer sur l'intensité et le sens des relations entre les trois variables qui occupent le haut de la figure 5. Cette influence est représentée par les flèches verticales tracées en pointillé entre l'ensemble de facteurs et les flèches horizontales.

Les résultats des études menées sur le stress d'acculturation varient sensiblement quant au niveau de difficultés constaté chez les groupes en voie d'acculturation. Les changements culturels ont d'abord été considérés comme étant inévitablement source de stress; toutefois, on estime aujourd'hui (comme le montre la figure 5) qu'il n'existe qu'un lien probabiliste entre le stress et l'acculturation, et que le degré de stress éprouvé dépend d'un certain nombre de facteurs que nous examinerons plus loin.

La société d'accueil sera touchée de plusieurs manières par ces phénomènes d'acculturation. Conformément aux concepts examinés plus haut, lorsque le mode d'acculturation adopté est l'assimilation ou l'intégration, un *contact* intervient directement et, particulièrement dans le cas de l'assimilation, la *similitude* a des chances de s'accroître entre les deux groupes en contact. Si d'autre part, on a affaire à la séparation ou à la marginalité, il y a peu de *contact* et la *similitude* peut elle aussi être considérée comme faible. En deuxième lieu, étant donné que le phénomène du stress d'acculturation est généralement tenu pour socialement ou psychologiquement inacceptable, il se peut bien que les groupes montrant des comportements de ce genre soient rejetés par le reste de la société, ce qui est synonyme de contacts limités et d'attitudes négatives. En troisième lieu, ces deux résultats peuvent aussi conduire à l'institutionnalisation du rejet et de l'hostilité, avec les effets suivants : ghettos, discrimination dans l'enseignement, taux d'incarcération élevé et autres formes de discrimination sociale, économique, politique et spatiale.

Dans un tel contexte, la société d'accueil peut se protéger par des barrières psychologiques et sociales quasi permanentes telles que préjugés et discrimination, ou que règles formelles et informelles d'évitement et d'exclusion. En outre, même si les élites économiques et politiques de la société d'accueil

peuvent promouvoir et accepter des efforts pour réduire ces barrières (par des politiques et des programmes de bilinguisme, de multiculturalisme et d'équité), une réaction négative (un ressac) est une possibilité réelle de la part de la majorité de la population (voir le haut de la figure 1). De fait, certaines indications d'un tel ressac sont présentées dans le rapport Spicer ainsi que dans des sondages nationaux dernièrement effectués sur ces questions (voir Kalin et Berry [1991]).

Aperçu des données empiriques

Les deux premières sections de ce document ont été consacrées à une description des deux grands aspects du contexte sociopolitique (le multiculturalisme et l'immigration), et les deux suivantes à un exposé des questions clés concernant les relations intergroupes et l'acculturation. Dans la présente, nous passons en revue les connaissances que les études empiriques de psychologie sociale et culturelle ont permis d'acquérir quant à la situation actuelle au Canada. Nous examinons en premier lieu les données relatives aux relations interethniques et interraciales, pour nous tourner ensuite vers l'acculturation psychologique et les répercussions qu'elle peut avoir sur la société d'accueil.

Les relations interethniques et interraciales

Nous avons déjà signalé certains domaines et certaines questions d'importance capitale pour la compréhension des relations intergroupes dans une société pluraliste. Deux de ces domaines (indiqués dans la figure 1) sont *les contacts intergroupes et le partage*, d'une part, et *l'acceptation des autres groupes et la tolérance*, d'autre part. Examinons-les d'abord, avant de passer à leurs effets sur les relations intergroupes.

Pour ce qui est des contacts et du partage, voyons ce que sont les contacts réels entre groupes, à distinguer des effets du contact, sur les attitudes ou autrement, que nous laisserons pour une autre section.

Quelles sont les possibilités de contact ? Bien que la population du Canada soit ethniquement diverse, elle se répartit de telle façon que les chances de contact entre membres de groupes différents sont variables. Alors que les Canadiens français forment plus d'un quart de la population du Canada, il y a de nombreuses régions du Canada où ils sont peu nombreux; les chances d'entrer en contact avec eux peuvent donc être minimales. De même, les populations autochtones étant surtout présentes dans la partie nord du pays, et les minorités visibles tendant à se concentrer à Montréal, Toronto, Calgary ou Vancouver, la possibilité d'un contact direct avec ces groupes est faible pour beaucoup de Canadiens.

Même si la connaissance des chances de contact est importante en tant que mesure du potentiel d'interaction, il importe aussi de savoir si les individus sont conscients de ces possibilités. Dans l'analyse de Kalin et Berry [1982*a*], la notation par des personnes n'appartenant pas à un groupe particulier du degré auquel ce groupe était « bien connu » d'elles a révélé l'existence de corrélations notables, au niveau du groupe, avec l'importance en pourcentage du groupe en question dans la population du district des répondants, selon les données du recensement. Il semble donc que les individus soient très conscients de l'appartenance ethnique de ceux (en dehors de leur propre groupe) qui vivent dans leur voisinage immédiat. Autrement dit, les statistiques sur la composition ethnique de la population ne sont pas de simples données de recensement; elles expriment une réalité perçue par les autres et dont ils se font une représentation subjective.

Pour ce qui est de la tolérance, dans quelle mesure l'acceptation des groupes ethniques différents varie-t-elle au Canada ? Plus généralement, quel est le degré de tolérance de la société canadienne, comment peut-il être conceptualisé et comment est-il réparti ? Les indications concernant les attitudes sont tout à fait claires quant à la première question : tous les groupes ne bénéficient pas du même degré d'acceptation (voir le tableau 1). Les études montrent que les groupes les plus facilement acceptés sont les deux groupes fondateurs (Canadiens d'origine anglaise ou française); viennent ensuite les groupes originaires de l'Europe du Nord, puis ceux de l'Europe de l'Est et du Sud, et enfin les groupes originaires de l'Extrême-Orient, de l'Asie du Sud et des Antilles ainsi que les autochtones. Bien que cette classification générale comporte des exceptions (p. ex., les attitudes à l'égard des Canadiens d'origine japonaise tendent à être plus positives que l'on ne s'y attendrait), il y a de nombreuses indications (Palmer [1975]) que cette situation a des antécédents historiques et qu'elle est liée au prestige d'un groupe donné (Pineo [1977]). Les derniers sondages d'opinion semblent indiquer que la situation enregistrée par les premières études est restée relativement stable au cours du temps (voir Kalin et Berry [1991] pour un aperçu national, et Dion [1985 et 1989] pour des données récentes recueillies à Toronto).

Dans une certaine mesure, cette hiérarchie dans l'acceptation des autres groupes résulte du fait que les groupes les plus nombreux dans la population donnent généralement d'eux-mêmes une évaluation plus positive; la hiérarchie suit donc étroitement l'importance des différents groupes en pourcentage de la population canadienne. Toutefois, une analyse (Berry et Kalin [1979]) portant sur la manière dont les groupes s'évaluent eux-mêmes (évaluations ethnocentriques) semble montrer que la plupart des groupes se rallient à cette hiérarchie ethnique, et que celle-ci est indépendante de l'identité des personnes à qui on demande d'évaluer des groupes autres que le leur.

Si l'on dépasse les attitudes à l'égard de groupes particuliers pour envisager la question de manière plus générale, on constate que la tolérance varie selon

Tableau 1

Perception d'une hiérarchie entre les groupes ethniques (attitudes)

Liste type de groupes ethniques	Moyenne	*N*	Rang	Groupes ethniques nommés par les répondants	Moyenne	*N*
Anglais	0,52	1801	1			
			2	Écossais	0,49	186
Français	0,47	1786	3			
			4	Hollandais	0,46	138
			5	Scandinaves	0,39	94
			6	Irlandais	0,37	142
			7	Belges	0,35	48
			8	Japonais	0,13	111
			9	Hongrois	0,10	93
			10	Polonais	0,08	230
Juifs	0,04	1717	11			
Allemands	0,02	1716	12			
			13	Tchèques	0,02	47
			14	Russes	–0,07	79
			15	Yougoslaves	–0,09	54
			16	Antillais	–0,11	48
Immigrants en général	–0,12	1736	17			
Ukrainiens	–0,13	1601	18			
Italiens	–0,20	1719	19			
			20	Portugais	–0,25	112
Chinois	–0,26	1736	21			
			22	Espagnols	–0,31	39
			23	Grecs	–0,36	127
Indiens du Canada	–0,46	1786	24			
			25	Noirs	–0,52	61
			26	Antillais	–0,95	102

Source Berry, Kalin et Taylor [1977].

le groupe ethnique (Berry, Kalin et Taylor [1977]); de manière générale, les personnes d'ascendance britannique tendent à faire preuve de plus de tolérance envers les autres groupes ethniques que les personnes d'ascendance française. Toutefois, le statut socio-économique influe aussi sur la tolérance et peut en partie expliquer cette différence entre groupes ethniques.

Des études locales ont aussi montré que les attitudes continuent à être plus négatives à l'égard des non-Blancs qu'à l'égard des Blancs. Ainsi, les études d'Henry et Ginzberg [1985] et d'Henry [1989], réalisées à Toronto, témoignent d'une discrimination dans l'embauche s'exerçant à l'encontre des

Canadiens de race noire ou d'origine indo-pakistanaise. Ces deux études comportaient deux volets consistant l'un en conversations téléphoniques, l'autre en entrevues personnelles. Dans le premier, quatre sortes de candidats téléphonaient au sujet des emplois offerts : des Blancs nés au Canada (sans accent étranger), des immigrants blancs (à l'accent étranger), des Antillais et des Indo-Pakistanais (parlant également avec un accent étranger). Dans le volet des entrevues personnelles, deux candidats, l'un Noir et l'autre Blanc, se présentaient pour le même emploi. L'étude de 1985 révélait que, dans les deux cas, une nette discrimination dans l'embauche s'exerçait à l'encontre des non-Blancs. Dans l'étude de 1989, toutefois, les candidats noirs se présentant en personne recevaient le même nombre d'offres d'emploi que les candidats blancs; on constatait cependant que les Blancs étaient mieux traités (avec plus de politesse, notamment). Mais les résultats du volet téléphonique de l'enquête de 1989 témoignaient encore d'une discrimination, les Blancs nés au Canada s'entendant plus souvent dire que le poste était toujours vacant que les immigrants blancs, les Antillais ou les Indo-Pakistanais.

Dans une autre étude menée à Toronto par Breton *et al.* [1990], deux questions étaient posées, l'une aux membres de divers groupes ethniques, auxquels on demandait comment ils percevaient leur acceptation par leurs voisins, et l'autre aux Canadiens du groupe majoritaire, interrogés sur leur acceptation de membres d'autres groupes en tant que voisins. Les résultats montrent que la manière dont les différents groupes se jugent acceptés varie selon le groupe : les Canadiens d'origine antillaise, chinoise ou juive s'estiment moins bien acceptés que les Canadiens d'origine allemande, ukrainienne, portugaise ou italienne. Le classement est à peu près le même en ce qui concerne les attitudes révélées par les Canadiens du groupe majoritaire.

Les travaux de Kalin [1981] concernant l'incidence de l'accent sur la cotation de l'aptitude à l'emploi révèlent l'existence d'une discrimination, mais à double sens : les personnes originaires des Antilles et de l'Asie du Sud recevaient une cote relativement basse pour l'aptitude à un emploi bien considéré (contremaître d'usine), mais une cote relativement haute lorsqu'il s'agissait d'un emploi peu considéré (préposé au nettoyage).

En résumé, il est clairement démontré que les attitudes à l'égard d'autres groupes ethniques varient sensiblement, et il y a des raisons de penser que la tolérance générale à l'égard des autres groupes ethniques varie selon l'appartenance ethnique et que la discrimination (bien qu'elle soit peut-être en diminution, voir Bibby [1987]) reste un problème pour certains groupes dans certaines circonstances.

Lorsqu'il est dit, dans l'énoncé de la politique du multiculturalisme, que « le sens que chacun doit avoir de sa propre identité » peut faire naître « le respect pour les autres et le désir de partager des idées, des façons de voir », deux hypothèses sont formées. L'une est que la préservation et la valorisa-

tion du groupe auquel on appartient permettent l'éclosion d'une confiance en soi qui conduira à l'acceptation des autres groupes et à la tolérance; c'est ce que nous avons appelé (Berry, Kalin et Taylor [1977], p. 192) l'*hypothèse du multiculturalisme*, que l'on retrouve en haut de la figure 1. L'autre est que la préservation et la valorisation du groupe permettent le partage avec les autres groupes. Dans cette section, nous examinerons la première de ces hypothèses, pour revenir plus tard à la deuxième.

Quelle preuve avons-nous que le sens de sa propre identité conduit à la tolérance envers les autres groupes ethniques, ou qu'au contraire les menaces pesant sur l'identité sont source d'intolérance ? Pour répondre à cette question, il faut distinguer entre deux formes de « confiance en soi ». Si nous entendons simplement par ce terme « la glorification de son propre groupe » ou « des sentiments très positifs à l'égard des membres de son propre groupe », alors la théorie de l'ethnocentrisme (LeVine et Campbell [1972]) laisse prévoir une relation contraire à celle que suppose la politique. De fait, l'enquête nationale menée par Berry, Kalin et Taylor [1977] a montré que plus l'appréciation que l'on portait sur son propre groupe était positive, plus celle que l'on portait sur tous les autres groupes était négative (sauf dans le cas des Canadiens d'origine anglo-celte, d'une part, et française, d'autre part, pour lesquels on obtenait une corrélation positive). Les travaux de Brewer et Campbell [1976] et de beaucoup d'autres chercheurs montrent que cette tendance typiquement négative, ou ethnocentrique, est à peu près universelle.

Il ne semble toutefois pas que la politique du multiculturalisme vise à renforcer la confiance en soi par la glorification de son propre groupe. Si nous définissons la confiance en soi comme « un sentiment de sécurité » ou comme « l'estime de soi », elle semble alors, selon certaines indications, en corrélation positive avec la tolérance à l'égard des autres groupes ethniques. Les études générales (Bagley [1979]) et celles qui portent sur les enfants (Aboud et Skerry [1984]) montrent clairement que les personnes ayant une plus haute estime d'elles-mêmes font généralement preuve d'une plus grande acceptation à l'égard des autres groupes ethniques. Dans l'étude de Berry, Kalin et Taylor [1977]), la confiance en soi était mesurée selon deux critères : la sécurité culturelle (c.-à-d. dans quelle mesure les Canadiens d'origine anglo-celte ou d'origine française ne se sentaient pas menacés, sur le plan de la langue ou de la culture, par le multiculturalisme) et la sécurité économique (dans quelle mesure les mêmes groupes n'avaient pas le sentiment que l'immigration constituait une menace pour leurs emplois et leurs salaires). Pour chacune de ces mesures de sécurité, il existait un ensemble cohérent de corrélations positives avec diverses mesures de la tolérance générale à l'égard des autres groupes ethniques; toutefois, les relations avec les attitudes à l'égard de groupes ethniques précis, quoique généralement positives, n'étaient pas si solides. Il est particulièrement intéressant de constater que chez les Canadiens d'origine anglo-celte ou d'origine française, les deux mesures de sécurité sont en corrélation négative avec les attitudes à l'égard de son propre groupe.

Des travaux plus récents portant sur la mesure du sentiment de sécurité ont révélé un schéma uniforme de relations entre la sécurité culturelle et économique, d'une part, et la tolérance, d'autre part. Dans une étude concernant les membres de l'Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC), Berry et Bourcier [1989] ont constaté que les menaces perçues par les sujets et leur sentiment d'insécurité quant à la place de leur culture dans la société canadienne et leurs propres perspectives économiques constituaient les plus importants prédicteurs d'attitudes négatives envers le bilinguisme officiel et envers les Canadiens français. De même, Cameron et Berry [1990] ont déterminé, à partir d'un échantillon d'étudiants de collèges communautaires, qu'un sentiment de sécurité culturelle et économique et une haute estime de soi étaient d'importants prédicteurs de l'acceptation des immigrants et des réfugiés au Canada.

Toutes ces études, menées essentiellement dans les groupes dominants, montrent qu'il existe une relation constante entre le sentiment de sécurité éprouvé à l'égard de sa propre identité culturelle et la tolérance envers ceux qui appartiennent à des cultures différentes. Étant donné que la politique du multiculturalisme vise à promouvoir chez *tous* les Canadiens le sentiment de leur propre identité, il importe de savoir que ce phénomène psychologique semble exister quel que soit le groupe (dominant ou non dominant) examiné.

L'hypothèse du multiculturalisme paraît donc se vérifier si l'on entend par sentiment de sa propre identité un sentiment de sécurité ou l'estime de soi. Mais si l'on entend par là la glorification de son propre groupe ou de soi-même, alors les attitudes à l'égard des autres groupes ethniques n'en sont pas rendues plus positives. Il est clair que ce que les programmes de mise en œuvre de la politique doivent promouvoir, c'est la fierté non ethnocentrique d'appartenir à son propre groupe, fierté qui suppose que l'on reconnaisse les traits positifs, mais aussi les limitations, de son groupe et son caractère distinctif aussi bien que ce qu'il a en commun avec d'autres. Nous comprenons maintenant pourquoi les contacts et le partage forment une composante de la politique au même titre que la valorisation de son propre groupe (voir la figure 1) : faute de contacts, ce sera probablement l'isolement et l'absence de perspective quant aux qualités et aux défauts de son propre groupe, ce qui ouvrira la voie à l'ethnocentrisme.

Outre l'hypothèse du multiculturalisme et la relation ethnocentrique entre ces deux composantes de la politique, il est en principe possible qu'un groupe excite l'envie s'il réussit à s'épanouir dans la société canadienne. Ce serait un résultat contraire à la relation visée par la politique, mais la possibilité n'est pas à écarter. Si un groupe s'épanouit au point que certains puissent le considérer comme « trop prospère », les membres de ce groupe se heurteront-ils à du ressentiment et à des réactions négatives (voir la deuxième ligne de la figure 1) au lieu d'être admirés pour leur succès ? Historiquement, l'anti-

sémitisme s'explique en partie par un tel phénomène. À l'heure actuelle, les groupes religieux qui atteignent les niveaux de scolarité les plus élevés au Canada sont les juifs et les hindouistes, les groupes ethniques d'origine asiatique se classant également très bien de ce point de vue. Bien qu'à notre connaissance aucune recherche ne soit menée actuellement sur cette question, il ne faut pas écarter la possibilité qu'au lieu de l'amélioration des relations interethniques visée par la politique du multiculturalisme, ce soit une réaction négative qui se produise.

La politique semble supposer valide l'*hypothèse du contact*, selon laquelle il existe une relation positive entre les contacts intergroupes et l'acceptation des autres groupes. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs autres facteurs interviennent dans cette relation supposée. Les études réalisées au Canada sur l'hypothèse du contact tendent généralement à la confirmer. Citons par exemple la nouvelle analyse de la base de données de 1977 qu'ont effectuée Kalin et Berry [1982*a*] en examinant les contacts à l'intérieur des secteurs de recensement (lesquels correspondent pour l'essentiel aux quartiers). Comme nous l'avons déjà vu, cette analyse a montré que l'appartenance ethnique était indiquée avec exactitude, ce dont témoignent les fortes corrélations existant entre l'importance en pourcentage des différents groupes ethniques dans la population et l'appréciation portée par les personnes n'appartenant pas à ces groupes sur le fait qu'ils étaient plus ou moins bien connus. On peut poser la même question en vue d'une cote d'évaluation : les personnes n'appartenant pas à un groupe ethnique donné ont-elles des attitudes plus ou moins positives à l'égard de ce groupe selon l'importance de celui-ci dans la population de leur quartier ? Les premières études réalisées aux États-Unis (et portant sur les attitudes des Blancs à l'égard des Noirs) semblent indiquer qu'il faut que les groupes considérés soient dans un « rapport idéal » pour que les attitudes soient positives, mais qu'au-delà de cette proportion il existe un « point de bascule » à partir duquel les attitudes deviennent plus négatives.

Selon les résultats obtenus par Kalin et Berry (voir la figure 6), la relation est généralement positive pour les groupes étudiés (Canadiens d'origine allemande, italienne et ukrainienne évalués par des personnes n'appartenant pas à ces groupes; Canadiens français évalués par des Canadiens d'origine anglo-celte hors du Québec; Canadiens français évalués par d'autres groupes hors du Québec; enfin, Canadiens anglais évalués par des Canadiens français au Québec). La seule exception est l'évaluation des Indiens du Canada par des membres d'autres groupes : la relation est négative dans ce cas. Les auteurs de l'étude en ont conclu que le contact renforce probablement les attitudes positives, du moins dans les quartiers résidentiels où il s'agit généralement d'un contact volontaire entre personnes se trouvant en gros sur un pied d'égalité. Cependant, dans aucun des cas le groupe concerné ne représentait plus de 20 % de la population, si bien que l'existence d'un « point de bascule » au-delà de ce chiffre demeure une possibilité. En outre, tous les groupes (sauf

Figure 6

Attitudes manifestées envers divers groupes ethniques par les personnes n'appartenant pas à ces groupes, selon l'importance en pourcentage des groupes en question dans le voisinage des répondants

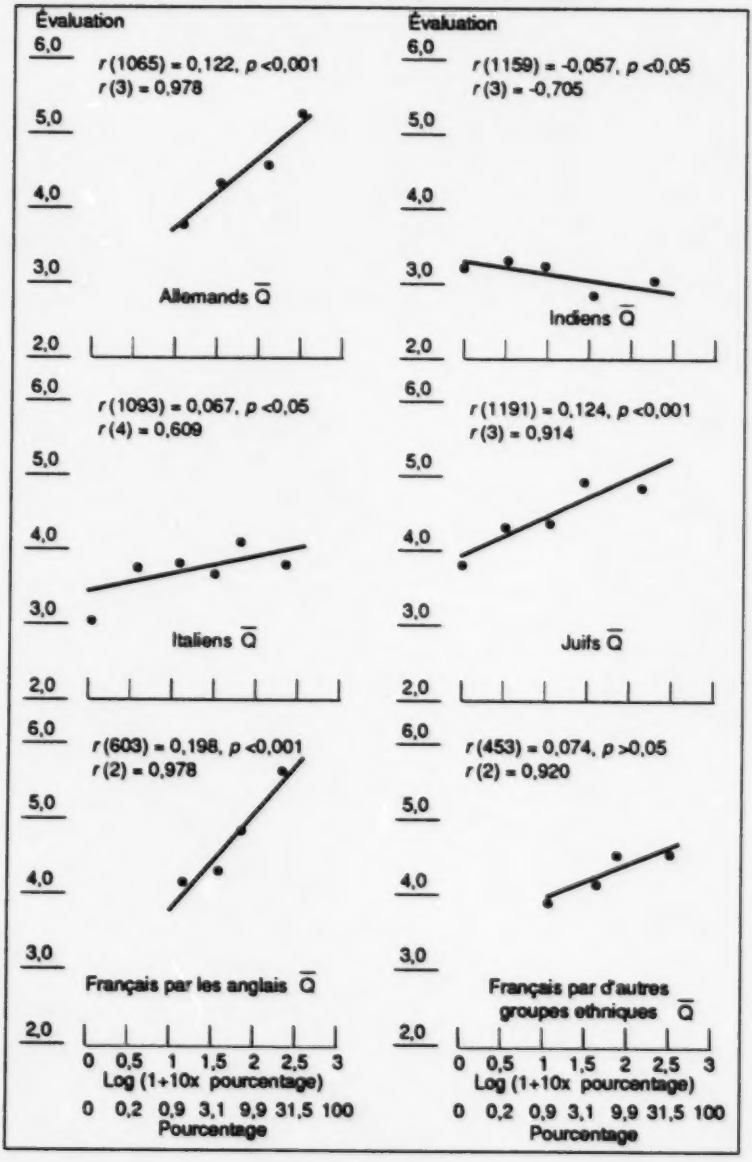

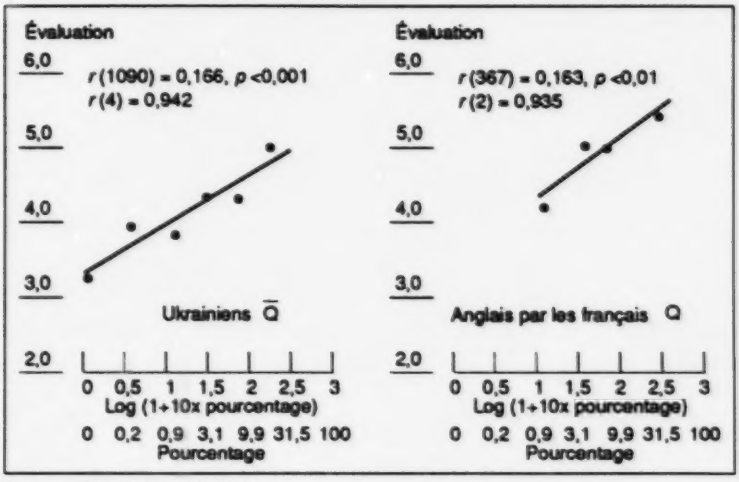

Source Kalin et Berry [1982a].

un) étaient d'origine européenne, et le groupe non européen (Indiens du Canada) était considéré de façon plus négative lorsque son importance proportionnelle augmentait. On ignore si cette différence de relation tient à la race ou à un autre facteur (tel qu'une impression de concurrence qui se fonderait sur les droits des autochtones, ou sur le maintien d'une identité culturelle distincte par l'absence de participation à la vie du reste de la société, ou par la marginalisation, ce qui dans les deux cas réduirait les similitudes perçues). Il est donc impossible de généraliser aux autres groupes raciaux distincts du Canada les constatations relatives à cette seule exception.

Dans les études citées, il est clair que certaines des conditions nécessaires à un contact positif se trouvaient réunies. Pour ce qui est de l'étude d'écologie sociale, par exemple, il est probable que dans la plupart des cas, les habitants d'un quartier résidentiel du Canada sont de statut à peu près égal (et qu'ils résident là de leur propre volonté); les individus tendent à s'installer là où ils se sentent à l'aise, et les secteurs de recensement retenus comme unités d'étude sont généralement tracés par Statistique Canada de manière à rassembler une population de statut assez homogène. Qu'il existe entre le contact et l'acceptation une corrélation positive en dehors du cas de ces groupes particuliers et selon d'autres méthodes de recherche, voilà une question qu'il importe de trancher au plus tôt. En effet, comme l'a souligné Amir [1976], les programmes destinés à favoriser l'acceptation mutuelle par une connaissance mutuelle pourraient facilement provoquer une réaction contraire à leurs objectifs et conduire à un accroissement de l'intolérance.

L'acculturation psychologique

Dans cette section, nous aborderons trois grands sujets : les attitudes face à l'acculturation, les modifications de comportement et le stress lié à l'acculturation.

Tous ceux que concerne l'acculturation n'ont pas les mêmes vues quant à la manière dont le processus devrait se dérouler, ni les mêmes stratégies pour engager ce processus. Les *attitudes face à l'acculturation* peuvent être examinées chez les membres des groupes d'immigrants, d'une part, et de la société d'accueil, d'autre part. Elles ont été conceptualisées et évaluées au Canada selon les schémas représentés par les figures 3 et 4. En ce qui concerne la société d'accueil, les vues des autorités canadiennes se reflètent dans les politiques (fédérale et provinciales) du multiculturalisme, tandis que celles des individus s'expriment par l'*idéologie multiculturelle* des citoyens canadiens. Cette dernière a été étudiée par Berry, Kalin et Taylor [1977]. Alors qu'il existait des variations considérables entre les régions et les différents groupes ethniques, les auteurs ont constaté une acceptation modérée de l'option multiculturelle (essentiellement selon le mode de l'intégration indiqué dans la figure 3) se combinant à un rejet modéré des deux formules de l'assimilation et de la séparation; les opinions sur la marginalisation n'étaient pas évaluées dans cette étude.

En ce qui concerne les groupes en voie d'acculturation au Canada (voir Berry *et al.* [1989] pour un examen détaillé; Lambert, Mermegis et Taylor [1986], ainsi que Moghaddam *et al.* [1989] pour l'étude de cas précis), les groupes ethnoculturels acceptent généralement le multiculturalisme, et leurs membres se montrent favorables à l'intégration, tandis qu'ils rejettent les trois autres solutions. Pour ce qui est des Canadiens français hors du Québec et des immigrants d'origine portugaise, coréenne ou hongroise, le classement indiqué est généralement le même : l'intégration est la formule préférée, suivie soit de l'assimilation, soit de la séparation, la marginalisation étant clairement jugée inacceptable. Il en va de même pour les populations autochtones du Canada (Berry [1980*b*]). Toutefois, Moghaddam et Taylor [1987] ont constaté chez les immigrantes de l'Asie du Sud résidant à Montréal une certaine ambivalence quant à la préservation de la culture ancestrale en général, accompagnée d'un attachement marqué pour certains aspects particuliers de cette culture.

À l'heure actuelle, nous nous trouvons donc en présence de vues qui coïncident assez bien au Canada. Aux quatre niveaux d'orientation vis-à-vis de l'acculturation qui ont été considérés (c.-à-d. la société d'accueil et les groupes en voie d'acculturation, et pour chacun d'eux le niveau des politiques et celui des attitudes individuelles), les opinions sont généralement positives quant à l'intégration, tandis qu'elles expriment, à des degrés divers, un rejet des autres

solutions possibles. Ce large consensus offre une base à partir de laquelle on peut s'efforcer d'améliorer les relations intergroupes au Canada. Comme nous l'avons déjà mentionné, pour que les contacts entre groupes fassent naître de part et d'autre des attitudes positives, il faut que les groupes aient en commun certains objectifs d'ordre supérieur. Le consensus quant au genre de relations que les groupes doivent entretenir l'un avec l'autre (intégration) constitue l'un de ces objectifs communs : il repose sur l'idée que tous les peuples peuvent autant qu'ils le souhaitent conserver certains aspects de leur patrimoine culturel, tout en s'efforçant (et en étant libres) de participer aussi pleinement que possible à la vie de la société d'accueil.

En ce qui concerne les *modifications de comportement* (voir Berry [1980*a*] pour un aperçu de la question), on a maintenant la preuve qu'au cours de l'acculturation, des changements variables se produisent dans les activités quotidiennes, selon le domaine de comportement et le groupe en cause. Pour ce qui est de la langue, l'étude réalisée à l'échelle nationale sur les langues non officielles (O'Bryan, Reitz et Kuplowska [1976]) ainsi que de nombreuses études menées par la suite au niveau régional (p. ex., Breton *et al.* [1990]) ont mis à jour aussi bien des cas où la langue était largement préservée que d'autres où les pertes étaient importantes. De même, les identités et les valeurs, les préférences en matière d'habillement et d'alimentation, ainsi que de nombreux autres comportements de la vie quotidienne, se modifient durant l'acculturation. Le plus souvent, ces changements témoignent de l'acquisition de comportements analogues à ceux qui caractérisent la société d'accueil; mais ils ne s'accompagnent pas toujours d'un abandon des comportements traditionnels caractéristiques du groupe en question (Berry [1990*a*]). C'est-à-dire qu'en matière de comportement il se produit parfois une assimilation (ce qui suppose que l'on perd sa culture ancestrale pour adopter celle de la société d'accueil), et parfois une intégration (ce qui suppose des comportements ancrés dans les deux traditions culturelles, comme le bilinguisme, la double identité et le passage quotidien d'un type de comportement à l'autre selon le contexte immédiat et la nécessité). Ce genre de modifications du comportement a pour conséquence une *similitude* accrue (tant culturelle que psychologique) entre les groupes en contact, ce qui a des chances de conduire à une meilleure acceptation mutuelle.

Si, par contre, les comportements ne se modifient guère (comme c'est le cas pour ceux qui adoptent une stratégie de séparation), le maintien d'un genre de vie en grande partie inchangé malgré la venue au Canada semble être source d'attitudes négatives et de discrimination de la part des membres du groupe majoritaire. On dispose toutefois de peu d'indications directes quant à cette relation, sur laquelle il est urgent de faire des recherches. De même, l'absence de changement en réaction de la part des membres individuels et des institutions de la société d'accueil constitue un sujet d'irritation considérable pour les individus et les groupes en voie d'acculturation, et en particulier pour les

minorités visibles. Sur cette question également, les données empiriques (autres qu'observations et anecdotes) sont encore rares et des recherches s'imposent.

Les caractéristiques sociales et psychologiques de ceux qui se sont marginalisés ont déjà été décrites. Faisant généralement l'objet d'appréciations négatives, elles ont de grandes chances de constituer des sujets d'irritation pour les membres de la société d'accueil, qui considèrent souvent les personnes et les groupes tombés dans la marginalisation comme responsables de leur situation. Pour que les relations intergroupes s'améliorent, la condition préalable est que la société d'accueil abandonne cette attitude consistant à « rejeter la faute sur la victime » et reconnaisse qu'elle porte pour une grande part la responsabilité de ce qui s'est produit. En même temps, il faut que les problèmes sociaux et psychologiques en question soient « admis » par le groupe marginalisé, au double sens du terme, c'est-à-dire que leur existence soit reconnue et acceptée par le groupe, et que celui-ci assume la responsabilité des changements à opérer au sein de ses propres collectivités. L'expérience qu'a le Canada de telles situations de marginalisation (dans le cas, p. ex., des Métis, des groupes autochtones en milieu urbain et des Noirs de la Nouvelle-Écosse) devrait nous convaincre de l'importance de la question; le grand test de notre aptitude à établir des relations humaines équitables et tolérantes, ce sera notre capacité de résoudre les problèmes de marginalisation existants et d'éviter qu'il en apparaisse d'autres parmi les groupes nouvellement immigrés.

L'acculturation, comme nous l'avons vu, s'accompagne souvent de beaucoup de stress, d'où la notion de *stress d'acculturation*. Il y a toute raison de penser (Berry *et al.* [1987]) que la stratégie d'acculturation adoptée constitue un facteur important à cet égard : les personnes qui se sentent marginalisées sont en général très stressées, et celles qui cherchent à maintenir une séparation souffrent également de stress, tandis que les personnes qui s'efforcent de s'intégrer n'éprouvent qu'un stress minimal, et que l'assimilation se traduit par des niveaux de stress intermédiaires. La phase de l'acculturation où l'on se trouve joue aussi un rôle important : les personnes à l'étape du premier contact et celles qui ont vécu une longue période d'adaptation tendent à être moins stressées que celles qui sont en pleine phase de conflit ou de crise; c'est tout particulièrement vrai, comme nous l'avons noté, si ces personnes se sentent aussi marginalisées.

Un autre facteur intervient, à savoir la manière dont la société d'accueil exerce son influence acculturante. Le degré de pluralisme d'une société constitue une distinction importante à cet égard (Murphy [1965]). Les sociétés pluriculturelles, par opposition aux sociétés monoculturelles, présentent généralement deux caractéristiques : l'une est l'existence d'un réseau de groupes socioculturels en mesure d'offrir leur appui aux personnes qui se préparent à vivre l'expérience de l'acculturation, et l'autre, une plus grande tolérance

à l'égard de la diversité culturelle et une meilleure acceptation de celle-ci (ce qui constitue l'idéologie culturelle, selon l'expression de Berry, Kalin et Taylor [1977]). On peut raisonnablement s'attendre à ce que le stress lié à l'acculturation soit moindre dans les sociétés pluralistes que dans les sociétés à culture homogène dont l'idéologie est celle de l'intégration forcée ou de l'assimilation.

Dans les sociétés assimilationnistes, le jeu de plusieurs facteurs peut rendre le stress d'acculturation plus fort que dans les sociétés pluralistes. Si une personne reçoit régulièrement le message que sa culture, sa langue et son identité sont inacceptables, il est clair que cela aura une incidence négative sur ses sentiments de sécurité et d'estime de soi. Si l'on se fait dire que, pour être admis à participer pleinement à la vie de la société d'accueil, le prix à payer est une renonciation à être tel qu'on a grandi, il est certain que le conflit psychologique s'en trouve aggravé. Et si, à titre collectif, un groupe ne se voit offrir l'admission qu'aux conditions fixées par le groupe dominant, le risque de conflit social s'accroît également. Il semble donc possible de relier les politiques et les actes assimilationnistes de la part de la société d'accueil à un stress d'acculturation plus fort que dans le cas de politiques intégrationnistes.

Un facteur connexe consiste, paradoxalement, en l'existence de politiques conçues pour *exclure* les groupes en voie d'acculturation d'une pleine participation à la société d'accueil par des actes de discrimination; dans la mesure où les groupes en question souhaitent avoir leur part des avantages de la société d'accueil (logement convenable, soins médicaux, droits politiques, etc.), se les voir dénier peut se traduire par des niveaux de stress plus élevés.

Un dernier ensemble de variables sociales a trait à l'acceptation ou au prestige de son propre groupe dans le contexte de l'acculturation. Comme nous l'avons déjà vu, certains groupes sont plus facilement acceptés que d'autres, en fonction de leur appartenance ethnique, de leur race ou de leur religion; ceux qui sont plus difficiles à accepter se heurtent à des barrières (préjugés, discrimination, exclusion) qui peuvent les conduire à la marginalisation et qui ont de bonnes chances d'accroître leur stress.

Outre ces facteurs sociaux, de nombreuses variables psychologiques peuvent aussi influer sur la santé mentale des personnes qui vivent l'acculturation. À cet égard, il faut de nouveau établir une distinction entre les caractéristiques existant avant le contact et celles qui apparaissent au cours de l'acculturation. Parmi les premières figurent certaines expériences qui peuvent prédisposer une personne à réagir plus efficacement aux pressions de l'acculturation, à savoir : la connaissance antérieure de la langue et de la culture de la société d'accueil, une expérience quelconque des rencontres interculturelles, des raisons d'établir le contact (contact volontaire et non pas involontaire) et l'attitude (positive ou négative) à l'égard de celui-ci.

Les expériences de contact peuvent aussi expliquer certaines variations du stress d'acculturation. Selon que l'on a de nombreux ou de rares contacts avec la société d'accueil, que ceux-ci sont agréables ou déplaisants, qu'ils répondent ou non aux besoins de l'individu, et tout particulièrement que les premières rencontres laissent une impression positive ou non, les contacts ultérieurs peuvent en être affectés, de même que la santé mentale.

Les diverses stratégies d'acculturation font partie des facteurs qui interviennent durant l'acculturation : comme nous l'avons indiqué dans la section précédente, les préférences des membres d'un groupe peuvent se partager entre l'assimilation, l'intégration et la séparation. On sait que ces variations, de même que les expériences de marginalisation, influent sur la santé mentale d'un individu (Berry *et al.* [1987]).

Les conséquences personnelles et sociales du stress d'acculturation sont connues depuis plusieurs décennies. Au niveau de l'individu, elles ont été décrites comme des atteintes à la santé (physique, sociale et psychologique), une baisse du niveau de motivation, un sentiment d'aliénation et des tendances accrues à la déviance sociale. Au niveau de la société, elles ont pour contreparties directes un accroissement des coûts de santé, de moins bons résultats en matière d'éducation et de travail (avec une hausse concomitante des coûts d'assistance sociale), l'augmentation des situations de conflit social (au sein de la famille et entre les groupes), des problèmes de drogue et de criminalité, et un malaise social général. Vu ces résultats probables, il est manifeste que des politiques visant à éviter, ou du moins à limiter, le stress d'acculturation sont à préférer.

Selon des travaux récents (passés en revue par le Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés au Canada [1988]), un désir de participer à la vie de la société d'accueil, ou un désir de préserver sa culture, peut, s'il est contrarié, porter une atteinte sérieuse à la santé mentale des individus en voie d'acculturation. Des politiques ou des attitudes discriminatoires (qui ne permettent pas la participation et conduisent à la marginalisation ou à la ségrégation) ou assimilationnistes (alourdissant les pertes culturelles) de la part de la société d'accueil sont autant de variables prédictives de problèmes psychologiques. Le stress d'acculturation semble toujours une possibilité en situation d'acculturation, mais sa probabilité se trouve grandement réduite si la participation à la vie de la société d'accueil et la préservation de son propre héritage culturel sont encouragées par les politiques et les pratiques de la société d'accueil.

Les avantages et les coûts sociaux du multiculturalisme

La présente section est consacrée à une estimation des avantages et des coûts sociaux du multiculturalisme à partir des données précédemment

exposées – politiques, contexte, théorie et résultats empiriques. Cette analyse fait entrer en ligne de compte les buts affirmés du multiculturalisme ainsi que ses résultats réels et éventuels tels qu'ils ressortent des ouvrages consultés.

La politique du multiculturalisme a manifestement pour objet la gestion des relations intergroupes et interpersonnelles au Canada par l'instauration de conditions favorables à leur amélioration. Elle vise ainsi à apporter des appuis (voire des encouragements) aux groupes et aux individus pour qu'ils adoptent la stratégie de l'intégration (telle qu'elle est définie dans le présent document), optant en cela pour le moyen terme entre l'assimilation et la séparation et évitant les problèmes sociaux et les troubles psychologiques associés à la marginalisation. Tout en cherchant à diriger et à encourager ces attitudes, la politique du multiculturalisme appuie également le choix personnel et collectif : l'importance accordée aux droits de la personne, à la participation et à l'équité sociale, ainsi qu'à la préservation du groupe et à la tolérance intergroupe témoignent de l'attention portée aux libertés individuelles. Il s'agit en quelque sorte de trouver le juste milieu entre les droits collectifs et les droits individuels, les préférences collectives pour un certain « genre de vie » ne devant pas entraver les « possibilités d'épanouissement » individuelles. Par ailleurs, il s'agit d'un équilibre à établir entre deux ensembles de droits collectifs, ceux de la société dominante et ceux de ses différents groupes constituants. Il n'est pas rare de nos jours que des jugements de valeur sur le pluralisme et l'individualisme (p. ex., Bibby [1990]; Spicer [1991]; Plaut [1991]) soient formulés dans le débat public entourant le multiculturalisme. Étant donné le caractère généralement personnel de tels jugements, il est difficile de déterminer dans quelle mesure ils sont représentatifs. Il est toutefois possible d'examiner ces questions à la lumière des documents consultés.

Il est vraisemblable que la politique du multiculturalisme elle-même, quel qu'en soit le bien-fondé, comporte d'emblée deux avantages intrinsèques. En premier lieu, elle signale l'importance sociale et l'attention accordées à la qualité des relations humaines au Canada, alors qu'on peut présumer que l'absence d'une telle politique indiquerait le contraire. Ainsi, chacun est à tout le moins conscient que l'on ne fait pas fi de ses besoins ethnoculturels et individuels, ce qui, du point de vue psychologique, pourrait bien être un élément de renforcement du moral et de l'estime de soi (l'un des facteurs précédemment mentionnés qui contribuent aux bonnes relations entre les groupes). Cet avantage pourrait être également important pour l'ensemble de la société, car la politique du multiculturalisme existe pour *tous* les Canadiens.

En second lieu, la politique peut être vue comme un programme de « prévention primaire » (voir Williams et Berry [1991]) par lequel des facteurs connus sont mis en jeu pour favoriser relations positives et adaptations, plutôt que d'attendre l'apparition de problèmes. Il s'agit de donner à *chaque* personne et à *chaque* groupe ethnoculturel (qu'il soit dominant ou non) le sentiment

d'appartenir à la société canadienne et d'y avoir sa place. Sur le plan psychologique, ce sentiment peut lui aussi jouer un rôle de renforcement du moral et de l'estime de soi.

Outre ces deux éventuelles conséquences bénéfiques de la politique du multiculturalisme, il existe des avantages généraux pouvant être liés à sa teneur particulière. Le premier procède du principe selon lequel *la diversité est un avantage*. Dans la théorie des biosystèmes, plus la variance est grande au sein d'une population, plus grande sera la capacité de cette population de répondre efficacement au changement des conditions ambiantes. Quand une population complète s'ajuste à son milieu par une adaptation homogène, elle perd son éventail de choix évolutifs. Comme le veut l'adage, « l'adaptation est l'ennemi de l'adaptabilité ». Il en va de même des systèmes sociaux où l'homogénéité réduit l'aptitude des institutions et des sociétés à répondre au changement, tandis que la diversité représente un éventail de choix.

S'agissant du multiculturalisme canadien, quatre cas d'application de ce principe peuvent être dégagés. Le premier concerne le rôle diplomatique et politique du Canada sur la scène internationale, rôle qui peut être renforcé s'il existe dans la population canadienne des sensibilités culturelles, linguistiques, religieuses et morales correspondant à celles qui sous-tendent les événements dans d'autres sociétés (ce qui a des chances de rendre ceux-ci plus compréhensibles). La perception que nous avons du Canada comme « citoyen exemplaire » du monde est un sujet de fierté pour la plupart des Canadiens, en particulier pour ceux qui voyagent ou qui travaillent à l'étranger, et elle en est venue à compter pour beaucoup dans le sens que les Canadiens donnent à leur nationalité. On pourrait considérer le maintien de la diversité ethnoculturelle au Canada comme un facteur important de notre rayonnement international.

Le deuxième cas d'application est de nature plus économique (mais, vu ses liens étroits avec le premier, nous le mentionnons par souci de ne rien négliger). À l'occasion de l'initiative « Le multiculturalisme en action », le Ministère a signalé les avantages que comportait, pour le commerce extérieur comme pour l'emploi au Canada, le maintien de la diversité culturelle et linguistique de la population canadienne. Connaître les formes variables de la négociation, les subtilités des relations interpersonnelles (ainsi que la langue) qui sont d'usage dans tel ou tel pays peut avoir une importance décisive dans les relations économiques internationales. Le fait que cette connaissance existe au sein de la population canadienne représente un avantage certain, d'autant plus que nous accusons un retard sous d'autres aspects concurrentiels comme la productivité et l'effort de recherche-développement.

Un troisième cas particulier du principe énoncé ci-dessus se présente au niveau de l'individu. Si l'acculturation par intégration est le modèle qui répond

le mieux aux objectifs de la politique du multiculturalisme, la diversité personnelle (c.-à-d. la capacité de travailler et de vivre dans deux milieux culturels) apporte une souplesse et un éventail de choix dans la vie quotidienne que n'ont pas ceux qui se sont assimilés ou qui demeurent séparés, alors que les marginalisés sont évidemment ceux qui ont le moins de choix.

Quant au quatrième cas, il se situe également au niveau individuel. Tout comme il ne semble pas y avoir de limite au nombre de langues qu'une personne peut maîtriser, il se pourrait qu'il n'y en ait pas non plus au nombre de cultures qu'une personne peut acquérir et apprécier. L'un des objectifs du système d'éducation officiel étant d'élargir les horizons, il est logique de le faire dans le milieu de vie, plutôt que de se fier uniquement aux livres et à d'autres modes de connaissance médiatisés.

Le deuxième grand avantage du multiculturalisme découle du fait qu'il nous permet, en principe, de mieux satisfaire à nos *obligations internationales en matière de droits de la personne*. Bien qu'intangible, cet avantage est important. Notre réussite dans ce domaine est matière à débat, mais elle déborde le cadre du présent rapport. Quoi qu'il en soit, la plupart des observateurs seraient d'avis qu'il existe des points susceptibles d'amélioration (les droits des autochtones, l'autodétermination nationale, le respect des cultures dans les soins de santé et l'éducation et l'impartialité dans l'exercice de la force publique et l'administration de la justice). Ce qui importe pourtant, c'est qu'il existe, du fait de la politique et des programmes de multiculturalisme, un cadre éthique pour le renforcement des droits de la personne et l'amélioration des conditions sociales au Canada. Les autres approches supposent la négation du droit à la différence (l'assimilation), le rejet de ceux qui exercent ce droit (la ségrégation) ou les deux à la fois (la marginalisation).

Le troisième grand avantage du multiculturalisme réside dans ses possibilités de promouvoir le *bien-être social et psychologique* de tous les Canadiens. Selon le schéma présenté dans la figure 3, les avantages éventuels de l'intégration doivent être appréciés en fonction des coûts éventuels des autres options. L'argument se résume comme suit : l'intégration favorise le bien-être social et psychologique de tous les Canadiens, tandis que la ségrégation, la séparation, l'assimilation et la marginalisation l'amoindrissent, même dans le groupe social dominant.

Au départ, nous supposons que la politique de la ségrégation ne recueille aucun appui. En effet, sans même faire entrer en ligne de compte les problèmes psychologiques et sociaux que cette politique provoquerait (Lambley [1980]; Organisation mondiale de la santé [1983]), il est peu plausible que les Canadiens se résignent aux difficultés qu'elle ferait inévitablement surgir sur le plan des relations internationales, du commerce extérieur et des droits de la personne. Pareillement, bien que la séparation soit possible (l'autodétermination nationale étant généralement reconnue comme un droit collectif

fondamental), les conflits sociaux et les malaises d'ordre psychologique associés à cette option la rendent peu attrayante aux yeux de la plupart des individus et des groupes au Canada. De fait, toutes les associations ethnoculturelles et tous les groupes autochtones qui cherchent à améliorer la situation des leurs se sont engagés explicitement à le faire dans le cadre de la Confédération. Nous en concluons que quels que soient les changements qui s'opèrent dans le sens d'un renforcement des spécificités ethnoculturelles, il est peu probable qu'ils aboutissent à la ségrégation ou à la séparation.

La deuxième option, celle de l'assimilation, a quelquefois été défendue en considération du fait que l'élimination des différences entre groupes doit supprimer la cause des conflits sociaux. Deux arguments sont directement opposables à cette position. En premier lieu, on peut citer le cas des sociétés contemporaines qui ont suivi des politiques d'assimilation (p. ex., les États-Unis : « E pluribus unum » et la France : « L'unité de l'Hexagone »), mais où les différences entre groupes n'ont de toute évidence pas disparu, ni même diminué. Aux États-Unis, les cultures noire, hispanique et asiatique se sont maintenues, tout comme les cultures régionales (p. ex., bretonne, basque, catalane) en France. Depuis quelque temps, ces deux pays ont même dû adoucir leur politique assimilationniste : l'éducation bilingue a fait son apparition aux États-Unis, et l'affichage bilingue (français-breton) en France. Dans les sociétés assimilationnistes, il est aussi plausible de relier la forte incidence de conflits intergroupes ouverts (p. ex., Noirs-Blancs, Basques-Français), et peut-être l'incidence élevée de la déviance sociale, à la lutte pour faire reconnaître le droit à la différence culturelle.

Le second argument direct contre l'approche assimilationniste est d'ordre psychologique : même dans les groupes homogènes, les individus cherchent à se différencier les uns des autres, au point de se regrouper en sous-groupes au sein du groupe original. Les travaux de Tajfel [1978, 1982] ont clairement montré la réalité de ce phénomène. L'affirmation du particularisme de l'individu, menant au particularisme du groupe, semble être un processus psychologique fondamental. Là où il existe une tendance à la convergence, il y a aussi une tendance à la divergence. Cela implique que les tentatives d'assimilation risquent fort d'être contrebalancées par des efforts de différenciation, si bien que les effets de la politique assimilationniste seront annulés. Ainsi, l'assimilation est non seulement difficile à accomplir, mais elle semble aussi aller à l'encontre d'un processus psychologique fondamental.

La troisième option, soit la marginalisation, a déjà été décrite comme une situation marquée de problèmes sociaux et de troubles psychologiques. À titre d'exemple, chez les peuples autochtones de l'Arctique (voir Berry [1990*b*]), six indicateurs de désordres sociaux et mentaux (suicides, homicides, violence conjugale, enfants maltraités, alcoolisme et toxicomanie) ainsi que d'autres indicateurs sociaux (p. ex., taux d'incarcération) révèlent que les

problèmes ont pris des dimensions épidémiques. La plupart des observateurs expliquent cette situation non par le caractère des peuples autochtones ou du groupe majoritaire, mais plutôt par la nature des rapports entre les deux. Il s'agit d'un cas typique de marginalisation des peuples autochtones par le groupe social majoritaire. Le danger d'une telle issue est toujours présent, et il est clair qu'il faut éviter à tout prix que d'autres groupes connaissent le même sort.

L'option de l'intégration, qui est celle qui correspond de plus près à la politique canadienne du multiculturalisme, est donc préférable en raison des coûts qu'entraîneraient les autres options. Cependant, l'intégration pourrait fort bien se justifier intrinsèquement. Nous avons déjà fait remarquer que la confiance et le sentiment d'appartenance sont des conséquences probables de la politique du multiculturalisme, tant pour le groupe dominant que pour les groupes non dominants. Il ressort de la littérature sur les relations intergroupes et sur l'acculturation que la stratégie intégrationniste est favorable à un accroissement du niveau de sécurité et de tolérance et qu'elle diminue les chances de stress. Ces relations, empiriquement démontrables, constituent l'indication directe la plus probante des avantages sociaux et psychologiques du multiculturalisme que l'on trouve dans la littérature sur le sujet; elles semblent bien fondées et fiables et devraient pouvoir résister aux vérifications futures.

Pour ce qui est des coûts éventuels du multiculturalisme, trois arguments distincts peuvent être avancés. Le premier concerne le coût *économique*, c'est-à-dire les sommes nécessaires pour administrer les différents programmes visant la préservation culturelle et linguistique, la promotion des contacts et de la participation, et le soutien de l'équité sous ses diverses formes. Cet argument a été invoqué récemment dans le débat sur le bilinguisme en Ontario (relativement à la *Loi sur les services en français*), mais il a aussi été employé en ce qui concerne l'immigration, l'accueil des réfugiés et l'équité en matière de salaire et d'emploi. Les recherches auxquelles nous avons participé sur l'une de ces questions, à propos d'un groupe intéressé (Berry et Bourcier [1989]), nous amènent à conclure que l'argument économique n'est qu'une tentative de rationaliser un sectarisme souterrain. Pour reprendre des termes utilisés précédemment, l'argument économique est une forme « subtile » ou « symbolique » de préjugés, et il doit être reconnu pour tel.

Le deuxième coût éventuel réside dans les risques de *discrimination et d'inégalité ethniques et raciales* : encourager les gens à rester différents, c'est en faire les cibles de telles attitudes. Comme nous l'avons signalé plus haut, l'existence de la « mosaïque verticale » était à l'origine tenue pour la preuve d'une discrimination menant à l'inégalité entre les groupes ethniques et raciaux. Or, par la suite, Pineo et Porter [1985] ont fait état de résultats indiquant un « affaissement de la mosaïque verticale ». Dans une étude sur la réussite scolaire à Toronto, Richmond [1988] a constaté que, même si l'appartenance

ethnique jouait un rôle relativement important quant au niveau de scolarité atteint, parmi les immigrants de deuxième génération, ceux d'origine non britannique affichaient une plus grande mobilité ascendante en matière d'études que ceux d'origine britannique.

Plus récemment encore, Breton *et al.* [1990] ont constaté qu'il n'existait aucune relation générale entre l'appartenance ethnique et la situation sociale : la participation varie selon les groupes ethniques et les domaines (économique, politique et social). Dans certains cas, l'appartenance ethnique est un obstacle, mais dans d'autres, elle favorise la participation à la vie de la société d'accueil. Évidemment, le caractère variable de ce phénomène signifie que certaines personnes, appartenant à certains groupes, dans certaines circonstances, seront l'objet de préjugés et de discrimination. La plupart des observateurs conviendront qu'il s'agit d'une situation inadmissible dans une société qui se veut foncièrement tolérante. Toutefois, elle est vraisemblablement imputable à des attitudes particulières à l'égard de groupes particuliers, dans des circonstances particulières, bien plus qu'à la politique générale du multiculturalisme. Ce qu'il faut donc, c'est mener une attaque concertée contre ces cas particuliers, plutôt que de s'en prendre à la politique dans son ensemble.

De fait, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, ayant apparemment déterminé où se trouvent concrètement les problèmes, a fait des relations interraciales sa grande priorité. Les résultats présentés précédemment montrent clairement qu'au Canada ce sont les personnes d'origine non européenne qui font l'objet des appréciations les plus négatives, ont le moins de prestige et souffrent le plus de discrimination. D'autres explications sont possibles (découlant d'éventuels corrélats du « facteur racial » tels que les perceptions de similitude, de familiarité, d'accent, de valeurs); seul leur examen systématique permettra de déterminer sans ambiguïté la source du rejet et d'en attaquer les causes précises à la racine. Toutefois, si nécessaires que soient ces recherches, il ne faudrait pas retarder pour autant la mise en œuvre de programmes destinés à diminuer la discrimination ouverte qui se manifeste actuellement au Canada.

Le *risque d'accroître les divisions et de nuire à l'unité nationale* constitue le troisième coût. Dans une analyse antérieure (Kalin et Berry [1982*b*]), nous avons conclu qu'il n'y avait pas nécessairement conflit entre multiculturalisme et unité nationale. Les travaux examinés indiquent que les Canadiens, dans leur ensemble, sont modérément tolérants à l'égard de la diversité et acceptent assez bien le multiculturalisme, qu'il ne semble y avoir, sur le plan individuel, aucun conflit sérieux entre le sentiment de la nationalité canadienne et l'appartenance à tel ou tel groupe ethnoculturel, et qu'il ne semble exister au Canada aucun conflit ethnique ou régional grave sur le point de dégénérer en violence ouverte et prolongée comme c'est périodiquement le cas dans d'autres sociétés pluralistes (Reitz [1988]). Au contraire, les menaces

qui pèsent sur l'unité nationale pourraient bien être atténuées plutôt qu'accentuées par la politique du multiculturalisme, puisque celle-ci permet à tout le moins à chaque personne et à chaque groupe de trouver une place dans une société nationale hétérogène.

Il a été fait mention plus haut d'autres coûts éventuels. Dans la section consacrée à l'immigration, nous avons signalé la tendance des minorités visibles à s'établir dans les agglomérations de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Bien que nous ayons mentionné que rien n'indique actuellement la présence d'un « seuil critique » au Canada, nous avons également souligné que les quelques études sur le sujet sont dépassées et qu'elles portent essentiellement sur les groupes ethniques plutôt que sur les groupes raciaux. Par contre, l'opinion commune est que la concentration de minorités visibles dans les centres urbains pose fréquemment des problèmes.

Comme il n'existe pas de données empiriques claires pour trancher la question, nous devons nous en remettre à des considérations théoriques. D'une part, les concentrations urbaines constituent des « cibles », mais, d'autre part, elles sont des « groupes de soutien ». Elles peuvent favoriser la « préservation culturelle », mais en revanche entraver « les contacts et la participation ». S'il est vrai qu'elles peuvent faire naître un sentiment de menace et d'insécurité dans la société d'accueil, elles peuvent par ailleurs susciter un sentiment de sécurité et d'estime de soi chez les membres des groupes particuliers. Force nous est de conclure que, sur le plan théorique comme sur le plan empirique, la question demeure entière. La seule certitude est qu'il est urgent, pour la trancher, d'entreprendre des recherches aussi bien théoriques qu'empiriques.

Parmi les coûts éventuels déjà mentionnés, il y a aussi le problème de l'adaptation de la société canadienne à l'évolution rapide de la réalité sociale. Tant sur le plan démographique que sur celui des politiques, les choses changent rapidement, et beaucoup semblent d'avis qu'elles vont trop vite et trop loin (pour un exposé de ces vues, voir Spicer [1991]). Les recherches citées plus haut indiquent que les personnes plus âgées, moins instruites et ayant eu peu de contacts interculturels durant leur vie ont tendance à se sentir menacées par ces changements. Nombre d'entre elles, conscientes néanmoins qu'il est inconvenant d'exprimer ouvertement leurs préjugés, formulent leurs vues en termes économiques (« les coûts », « la perte d'emplois ») ou sociaux (« les émeutes raciales », « la baisse de la qualité de l'enseignement »). Quoique non justifiées, ces vues ne constituent pas moins une expression des inquiétudes profondes et légitimes qu'éprouvent certains membres de la société canadienne. Si elles devaient être tenues pour telles et si des mesures étaient prises pour atténuer le sentiment de menace, les coûts en question risqueraient peu de se concrétiser. En revanche, si ces inquiétudes devaient être méconnues ou ridiculisées, le sentiment de menace risquerait fort de s'exacerber et ne manquerait pas de se traduire par des coûts importants sous l'effet d'une réaction et d'un ressac organisés.

Au total, les avantages du multiculturalisme semblent être, à l'heure actuelle, largement supérieurs à ses coûts. Cela s'explique en partie par le bien-fondé incontestable de certains des éléments de la politique du multiculturalisme, et en partie par l'amélioration constante des programmes d'application de cette politique. Ainsi, la réorientation amorcée vers le milieu des années 70 dans le sens de la promotion des contacts et de la participation au détriment de la préservation des groupes (parfois décrite comme l'évolution d'objectifs « culturels » vers des objectifs « sociaux ») a probablement réduit les risques d'accroissement de l'ethnocentrisme. Et l'accent plus récemment mis sur l'amélioration des relations raciales comme l'élément clé de la gestion de la diversité canadienne est l'indice d'une sensibilisation à un problème qui pourrait devenir la principale cause de conflit social.

La seule solution de rechange possible au multiculturalisme, l'assimilation, n'a réussi nulle part au monde et elle susciterait, selon toute vraisemblance, une forte résistance si jamais on tentait de l'appliquer au Canada (et elle aboutirait à des conflits sociaux d'une ampleur jusqu'ici inconnue). Quoi qu'il en soit, comme depuis deux décennies le Canada se proclame officiellement multiculturel, il est peu probable que nous réussissions à changer les règles du jeu au détriment de ceux qui se sont peut-être installés ici pour cette raison. Qui plus est, il serait difficile de justifier le traitement préférentiel accordé aux groupes d'origine britannique ou française et aux autochtones (qui, de toute évidence, n'accepteraient pas de s'assimiler à un autre groupe) par rapport aux autres groupes qui n'ont pas le même poids démographique ou politique dans la société canadienne.

En conclusion, il semble que la seule approche viable et réaliste soit de s'en tenir à l'option de l'intégration, orientée par la politique du multiculturalisme.

Recommandations concernant les politiques de l'immigration et du multiculturalisme

Après examen de la littérature théorique et empirique sur la question et eu égard aux coûts et avantages découlant des différentes options, nous concluons qu'il n'y a pas lieu, pour le présent, d'apporter des modifications importantes à la politique du multiculturalisme. Les conditions psychologiques essentielles au bon fonctionnement d'une société multiculturelle sont clairement énoncées dans la politique du multiculturalisme et généralement mises en application dans les différents programmes issus de cette politique. Les objectifs d'ordre psychologique sont les suivants : *apporter un sentiment de sécurité culturelle à tous ceux qui souhaitent maintenir un certain degré de spécificité culturelle et, simultanément, donner à tous une chance équitable de participer à la vie économique et politique du pays.* En principe, la poursuite simultanée de ces deux objectifs ne devrait comporter aucun coût (pour ce

qui est d'en sacrifier un pour atteindre l'autre), et elle pourrait entraîner des avantages considérables. Si ces objectifs sont atteints, il devient alors possible de s'attaquer au troisième et ultime objectif de la politique, à savoir *l'instauration au sein de la population d'un esprit de tolérance propre à assurer à chacun son espace culturel et à inspirer l'acceptation réciproque de tous les secteurs de la population canadienne.*

Toutefois, l'*adaptation* et le *contrôle* des programmes d'application des politiques du multiculturalisme et de l'immigration sont recommandés en fonction de ce qui suit :

Les niveaux actuel et prévu du *flux d'immigration* semblent être relativement neutres en ce sens qu'ils répondent adéquatement aux besoins démographiques du Canada, qu'ils nous permettent de satisfaire honorablement à nos obligations humanitaires à l'endroit de la communauté internationale et qu'ils ne provoquent aucune réaction négative dans la société d'accueil. Cependant, chacun de ces aspects pourrait changer rapidement : en effet, des événements prévisibles (p. ex., le libre-échange canado-américain) et imprévisibles (p. ex., la guerre ou la famine) pourraient venir modifier l'importance relative des départs et des arrivées d'immigrants et de réfugiés. Dans un tel cas, une réaction négative demeure une possibilité, selon le nombre d'arrivants et leur lieu d'origine. Les deux initiatives suivantes sont donc recommandées :

1 des programmes visant à sensibiliser le public – tant la société d'accueil que les immigrants et les réfugiés eux-mêmes – aux avantages économiques et non économiques de l'immigration tels que les a mis en lumière le rapport du Conseil [1991];

2 des recherches à l'échelle nationale et régionale ainsi que dans les grands centres urbains afin de mesurer de façon suivie les niveaux généraux de tolérance et, plus précisément, d'acceptation des immigrants et des réfugiés; bien que les résultats de telles recherches ne doivent pas servir à déterminer le nombre d'immigrants à admettre, ni leur lieu d'origine, la connaissance de ces attitudes est d'une grande utilité pour toutes les décisions touchant les programmes.

Pour ce qui est de la *taille optimale des collectivités*, les travaux passés en revue ne font état d'aucun « point de bascule » ou seuil critique au-delà duquel l'intolérance augmenterait. Dans l'étude d'écologie sociale menée à l'échelle nationale et dans les études urbaines menées à Toronto, on trouve peu d'indications d'un *rejet réel* de ceux qui se regroupent en grand nombre dans un quartier donné. Il importe toutefois de rappeler que ces deux études sont basées sur des données datant des années 70 et portant surtout sur des groupes d'ascendance européenne. Les résultats reflétant la situation des groupes d'origine non européenne (les Amérindiens dans l'étude nationale et les

Canadiens d'origine antillaise, sud-asiatique ou chinoise dans les études torontoises) laisse voir une *acceptation moindre* que pour les groupes d'origine européenne. Étant donné l'augmentation du nombre d'immigrants appartenant aux groupes en question et leur tendance persistante à s'établir dans les grands centres urbains, il est certainement possible que le seuil ait déjà été atteint au cours de la dernière décennie ou qu'il soit sur le point de l'être. Il est donc recommandé :

3 que des recherches soient menées à l'échelle nationale et régionale ainsi que dans les grands centres urbains (conjointement avec celles de la recommandation n° 2) afin de mesurer de façon suivie les niveaux d'acceptation et de rejet des tendances actuelles à la concentration des immigrants dans certaines collectivités et dans certains quartiers; même si les résultats de telles recherches ne doivent pas servir à déterminer la politique en matière d'établissement des immigrants, savoir quels sont les niveaux d'acceptation et de rejet est d'une grande utilité pour les décisions en ce domaine.

La *capacité d'intégration* des immigrants est un phénomène à deux volets. Elle dépend en partie de leur désir de participer à la vie de la société d'accueil (attitudes favorables à l'assimilation ou à l'intégration) et en partie de leur acceptation par celle-ci (idéologie favorable au multiculturalisme en général, et attitudes favorables au groupe considéré en particulier). Comme nous l'avons vu, ces deux éléments varient beaucoup d'un groupe à l'autre : bien que la plupart des groupes ethnoculturels semblent favoriser l'intégration (et, dans une plus faible mesure, l'assimilation), la séparation a aussi ses défenseurs. De plus, quoique la tolérance atteigne un niveau moyennement élevé dans l'ensemble de la société, elle est moindre parmi certains groupes ethniques et socio-économiques et les attitudes à l'endroit de certains groupes précis sont carrément négatives. Vu cette grande variabilité des deux éléments, il n'est pas possible de formuler une réponse générale. En outre, comme la plupart des données disponibles accusent de l'âge, il serait téméraire de vouloir avancer des estimations concernant des groupes particuliers.

Le Groupe canadien chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés a constaté qu'en règle générale les immigrants s'adaptent plutôt bien au Canada, mais il a aussi déterminé qu'il y avait des groupes à risque : les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les minorités visibles. Il a de plus recommandé la mise sur pied d'un programme de recherche pour suivre le processus d'adaptation.

Si nous considérons que la capacité d'intégration et l'adaptation des immigrants sont des concepts apparentés, il nous faut alors conclure, d'après la littérature sur ces deux questions, que les renseignements nous manquent pour évaluer la réussite future du processus. De plus, il y a des facteurs politiques, économiques et socioculturels (outre les aspects psychologiques des attitudes

et la santé mentale) qui ne sont pas encore assez bien compris. Nous recommandons par conséquent, en conformité avec le Groupe de travail susmentionné :

4 que des recherches soient menées sur les questions connexes de la capacité d'intégration et de l'adaptation des immigrants, recherches dans lesquelles entreront en ligne de compte tant l'optique de la société d'accueil que celle des immigrants eux-mêmes.

Comme nous l'avons vu tout au long du présent document, le risque de *réaction négative* est présent dans presque tous les domaines de la politique sociale canadienne : immigration, accueil des réfugiés, bilinguisme officiel, multiculturalisme, équité en matière de salaire et d'emploi. S'il est vrai que la tolérance *ethnique* semble être moyennement élevée au Canada, certaines indications laissent supposer que la tolérance *raciale* est moindre. De plus, certains programmes peuvent présenter une menace apparente (p. ex., la perception que les immigrants prennent les emplois) ou réelle (p. ex., là où les ressources sont limitées, comme dans le domaine salarial, l'équité en matière de salaire et d'emploi peut effectivement restreindre les possibilités économiques d'une personne).

Les menaces perçues contre sa propre culture ou sa propre place économique dans la société canadienne ont été reconnues comme une des racines de l'intolérance et une cause éventuelle de réaction négative. Des études récentes sur le rôle du sentiment de menace et d'insécurité dans des domaines tels que les attitudes à l'égard des immigrants et des réfugiés, d'une part, et du bilinguisme, d'autre part, montrent clairement que les individus qui s'estiment menacés par de telles politiques manifesteront leur rejet de celles-ci. Une réaction négative, bien entendu, est plus qu'un ensemble d'attitudes négatives; elle suppose une organisation sociale et une action publique. Bien qu'à l'heure actuelle une réaction organisée de ce genre ne se manifeste guère qu'en ce qui concerne le bilinguisme officiel, le danger est que, si elle atteint ses objectifs, elle serve de modèle à d'autres groupes pour exprimer de façon organisée leur sectarisme particulier. On voit se profiler à l'horizon des mouvements anti-Asiatiques, anti-Noirs et anti-équité. Il ne faudrait pas les prendre à la légère ou n'y voir que l'action d'extrémistes; en période de difficultés économiques, il peuvent attirer, et attirent en fait, beaucoup de Canadiens moyens qui se sentent menacés et déconcertés par les changements accélérés qui transforment sous leurs yeux le Canada.

Afin de convaincre *tous* les Canadiens qu'ils ont leur place dans la société multiculturelle, et de réduire ainsi la possibilité d'une réaction négative, nous recommandons :

5 des programmes de sensibilisation du public mettant l'accent sur le fait que les objectifs de la politique du multiculturalisme concernent également

tous les Canadiens – qu'ils soient d'origine anglaise, française, écossaise, irlandaise ou autochtone, ou encore qu'ils appartiennent à des groupes moins nombreux et plus récemment représentés dans la population canadienne; un jour ou l'autre, ou dans un quartier donné, chacun peut éprouver le sentiment que son identité culturelle se trouve menacée; chacun doit donc être rassuré sur le fait qu'il a sa place dans la société;

6 des programmes sensibilisant le public à la nécessité des changements récents et continus qui se produisent dans la société canadienne ou dans certains domaines de la politique sociale (comme l'immigration, la politique à l'égard des réfugiés, le multiculturalisme), à mener conjointement avec ceux que préconise la recommandation n° 1; ce qui est évident pour certains peut en effet être mal compris par d'autres; le danger d'une réaction négative est tel que des programmes préventifs devraient être très rentables;

7 des recherches sur les vues et les motivations des groupes organisés d'où pourrait partir une réaction négative; de telles recherches devraient être menées ouvertement et avec la collaboration des groupes concernés, de façon à éviter de donner l'impression d'une infiltration ou d'une ingérence.

Outre les initiatives de sensibilisation du public et les recherches recommandées par le présent document, des *mécanismes* sont déjà en place dans la plupart des cas. Rappelons, en premier lieu, les trois nouvelles orientations déjà décrites en ce qui concerne les programmes du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il devrait être clair qu'une lutte concertée est engagée contre l'intolérance (et particulièrement le racisme), que le gouvernement appuie de tout son poids la préservation, la valorisation et la diffusion des cultures ancestrales, et qu'il est fermement résolu à favoriser la participation entière, en toute équité, de tous les groupes raciaux et ethnoculturels à la vie de la société canadienne. Ces trois initiatives étant relativement nouvelles (du moins sous leur forme présente), on ne peut encore être sûr qu'elles auront les effets prévus (ou peut-être des effets imprévus). Nous recommandons par conséquent :

8 qu'une évaluation soit faite, après trois années de mise en application, des nouvelles initiatives du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants mis en œuvre par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration constitue un autre de ces mécanismes. Il fait une part notable à l'intervention d'organisations non gouvernementales, groupes de bénévoles qui, malgré une insuffisance chronique de fonds, semblent réussir à aider les nouveaux venus à s'adapter à la société canadienne. Conformément aux vues du Groupe canadien chargé d'étudier les problèmes des immigrants et des réfugiés, nous recommandons :

9 que les organisations bénévoles participant à l'effort d'établissement, tant au niveau de la société d'accueil qu'à celui des communautés ethnoculturelles, bénéficient d'un financement soutenu, et que leur rôle dans la prévention primaire des problèmes sociaux et psychologiques des immigrants et des réfugiés soit reconnu par une campagne d'information du public.

Enfin, il existe divers instruments juridiques – notamment la *Charte des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, et d'autres lois comme les lois contre la propagande haineuse – qui visent à promouvoir de nombreux aspects positifs des relations humaines et à en limiter les aspects négatifs. Si important qu'il soit de continuer à s'assurer de l'efficacité de ces mesures, il ne semble pas qu'aucun mécanisme juridique nouveau soit nécessaire pour promouvoir des relations humaines harmonieuses au Canada.

Bibliographie

Aboud, F. et S. Skerry [1984]. « The development of ethnic attitudes: a critical review », *Journal of Cross-Cultural Psychology*, n° 15, p. 3-34.

Amir, Y. [1976]. « The role of intergroup contact in change of prejudice and ethnic relations » dans *Towards the Elimination of Racism*, sous la direction de P. Katz, New York, Pergamon.

Bagley, C. [1979]. « Self-esteem as a pivotal concept in race and ethnic relations », *Research in Race and Ethnic Relations*, n° 1, p. 127-167.

Balakrishnan, T. R. [1988]. « Immigration and the changing ethnic mosaic of Canadian cities », rapport soumis à Santé et Bien-être social Canada en vue de la publication de *Esquisse du Canada de demain – Rapport de l'Étude démographique*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1989.

Berry, J. W. [1990*a*]. « Psychology of acculturation » dans *Applied Cross-Cultural Psychology*, sous la direction de R. Brislin, Londres, Sage.

_____ [1990*b*]. « Body and soul: physical, social and psychological health contrasts among aboriginal peoples in Canada, Greenland and Alaska », document présenté à l'assemblée de l'Union pour la santé des populations circumpolaires, Yukon.

_____ [1985]. « Cultural psychology and ethnic psychology: a comparative analysis » dans *From a Different Perspective*, sous la direction de I. Reyes-Lagunes et Y. Poortinga, Amsterdam, Swets & Zeitlinger.

_____ [1984*a*]. « Multicultural policy in Canada: a social psychological analysis », *Revue canadienne des sciences du comportement*, n° 16, p. 353-370.

_____ [1984*b*]. « Cultural relations in plural societies: alternatives to segregation and their socio-psychological implications » dans *Groups in Contact*, sous la direction de N. Miller et M. B. Brewer, New York, Academic Press.

_____ [1980*a*]. « Social and cultural change » dans *Handbook of Cross-Cultural Psychology*, sous la direction de H. C. Triandis et R. Brislin, vol. 5, *Social Psychology*, Boston, Allyn & Bacon.

_____ [1980*b*]. « Native peoples and the larger society » dans *A Canadian Social Psychology of Ethnic Relations*, sous la direction de R. C. Gardner et R. Kalin, Toronto, Methuen.

Berry, J. W. et R. C. Annis, éd., [1988]. *Ethnic Psychology: Research and Practice with Immigrants, Refugees, Ethnic Groups, Native Peoples and Sojourners*, Lisse, Swets & Zeitlinger.

Berry, J. W. et D. Bourcier [1989]. « Attitudes toward official bilingualism in Eastern Ontario », communication à l'assemblée de la Société canadienne de psychologie, Halifax.

Berry, J. W. et R. Kalin [1989]. Rapport non publié au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

_____ [1979]. « Reciprocity of inter-ethnic attitudes in a multicultural society », *International Journal of Intercultural Relations*, n° 3, p. 99-112.

Berry, J. W., R. Kalin et D. Taylor [1977]. *Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Berry, J. W., *et al.* [1989]. « Acculturation attitudes in plural societies », *Applied Psychology*, n° 38, p. 185-206.

Berry, J. W., *et al.* [1987]. « Comparative studies of acculturative stress », *International Migration Review*, n° 21, p. 491-511.

Bibby, R. [1990]. *Mosaic Madness*, Toronto, Stoddart.

_____ [1987]. « Bilingualism and multiculturalism: a national reading » dans *Ethnic Canada: Identities and Inequalities*, sous la direction de L. Driedger, Toronto, Copp Clark Pitman.

Boyd, M., *et al.* [1981]. « Status attainment in Canada: findings of the Canadian mobility study », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, n° 18, p. 657-673.

Breton, R., *et al.* [1990]. *Ethnic Identity and Equality*, Toronto, University of Toronto Press.

Breton, R., J. G. Reitz et V. Valentine [1980]. *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada*, Montréal, Institut de recherches politiques.

Brewer, M. et D. T. Campbell [1976]. *Ethnocentrism and Intergroup Attitudes: East African Evidence*, New York, Sage/Halsted.

Burnet, J. [1979]. « Myths and multiculturalism », *Revue canadienne de l'éducation*, n° 4, p. 43-58.

_____ [1978]. « The policy of multiculturalism within a bilingual framework: a stocktaking », *Études ethniques du Canada*, n° 10, p. 107-113.

_____ [1975]. « The policy of multiculturalism within a bilingual framework: an interpretation » dans *Education of Immigrant Students*, sous la direction de A. Wolfgang, Toronto, IEPO.

Cameron, J. et J. W. Berry [1990]. « Intergroup attitudes: self-esteem and threats to identity », communication à l'assemblée de la Société canadienne de psychologie, Ottawa.

Canada, Gouvernement du [1988]. *Loi C-93 – Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada*, Ottawa, Chambre des communes du Canada.

Conseil économique du Canada [1991]. *L'incidence économique et sociale de l'immigration*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Dion, K. [1989]. « Ethnicity and perceived discrimination: a comparative survey of six ethnic groups in Toronto », communication à la conférence de la Société canadienne d'études ethniques, Calgary.

_____ [1985]. « Social distance norms in Canada: effects of stimulus characteristics and dogmatism », *Journal international de psychologie*, n° 20, p. 743-749.

Driedger, L. [1989]. *The Ethnic Factor: Identity in Diversity*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.

Frye, N. [1971]. *The Bush Garden*, Toronto, Anansi.

Graves, T. [1967]. « Psychological acculturation in a tri-ethnic community », *South-Western Journal of Anthropology*, n° 23, p. 337-350.

Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés au Canada [1988]. *Puis . . . la porte s'est ouverte*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

Henry, F. [1989]. « Who gets the work in 1989? », document préparé pour le Conseil économique du Canada, Ottawa.

Henry, F. et E. Ginzberg [1985]. *Who Gets the Work? A Test of Racial Discrimination in Employment*, rapport à l'Urban Alliance on Race Relations, Toronto.

Kalin, R. [1981]. « Ethnic attitudes » dans *A Canadian Social Psychology of Ethnic Relations*, sous la direction de R. C. Gardner et R. Kalin, Toronto, Methuen.

Kalin, R. et J. W. Berry [1991]. « Ethnic and multicultural attitudes in Canada outside Quebec », article préparé pour le projet d'étude sur la société multiculturelle au Canada.

_____ [1982*a*]. « Social ecology of ethnic attitudes in Canada », *Revue canadienne des sciences du comportement*, n° 14, p. 97-109.

_____ [1982*b*]. « Canadian ethnic attitudes and identity in the context of national unity », *Revue d'études canadiennes*, n° 17, p. 103-110.

Lambert, N. E., L. Mermegis et D. M. Taylor [1986]. « Greek Canadians' attitudes towards own group and other Canadian ethnic groups: a test of the multiculturalism hypothesis », *Revue canadienne des sciences du comportement*, n° 18, p. 35-51.

Lambley, P. [1980]. *The Psychology of Apartheid*, Athens, University of Georgia Press.

LeVine, R. A. et D. T. Campbell [1972]. *Ethnocentrism: Theories of Conflict, Ethnic Attitudes and Group Behaviour*, New York, Wiley.

Lupul, M. [1989]. « Networking, discrimination and multiculturalism as a social philosophy », *Études ethniques du Canada*, n° 21, p. 1-12.

Moghaddam, F. M. et D. M. Taylor [1987]. « The meaning of multiculturalism for visible minority immigrant women », *Revue canadienne des sciences du comportement*, n° 19, p. 121-136.

Moghaddam, F. M., D. M. Taylor et R. N. Lalonde [1989]. « Integration strategies and attitudes toward the built environment: a study of Haitian and Indian immigrant women in Montreal », *Revue canadienne des études du comportement*, n° 21, p. 160-173.

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada [1989]. *Multiculturalisme – La politique et les programmes*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Murphy, H.B.M. [1965]. « Migration and the major mental disorders » dans *Migration and Mental Health*, sous la direction de M. B. Kantor, Springfield, Thomas.

O'Bryan, K., J. Reitz et O. Kuplowska [1976]. *Langues non officielles – Étude sur le multiculturalisme au Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Organisation mondiale de la santé [1983]. *Apartheid et santé*, Genève, OMS.

Palmer, H. [1975]. *Immigration and the Rise of Multiculturalism*, Toronto, Copp Clark.

Passaris, C. [1987]. « Canada's demographic outlook and multicultural immigration », *International Migration Review*, n° 25, p. 361-384.

Pineo, P. [1977]. « The social standing of ethnic and racial groupings », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, n° 14, p. 147-157.

Pineo, P. C. et J. Porter [1985]. « Ethnic origin and occupational attainment » dans *Ascription and Achievement in Canada*, sous la direction de M. Boyd, Ottawa, Carleton University Press.

Plaut, G. [1991]. « Protecting the seeds of a new tomorrow », *The Globe and Mail*, édition du 2 septembre.

Porter, J. [1975]. « Ethnic pluralism in Canadian perspective » dans *Ethnicity: Theory and Experience*, sous la direction de N. Glazer et D. Moynihan, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.

_____ [1972]. « Dilemmas and contradictions of a multiethnic society », *Transactions of the Royal Society of Canada*, n° 10, p. 193-205.

Redfield, R., R. Linton et M. J. Herskovits [1936]. « Memorandum on the study of acculturation », *American Anthropologist*, n° 38, p. 149-152.

Reitz, J. [1988]. « Less racial discrimination in Canada, or simply less racial conflict? », *Analyse de politiques*, n° 14, p. 424-441.

Richmond, A. [1988]. *Immigration and Ethnic Conflict*, Toronto, MacMillan.

_____ [1986]. « Ethnogenerational variation in educational achievement », *Études ethniques du Canada*, n° 18, p. 75-89.

Roberts, L. W. et R. A. Clifton [1982]. « Exploring the ideology of Canadian multiculturalism », *Analyse de politiques*, n° 8, p. 88-94.

Santé et Bien-être social Canada [1989]. *Esquisse du Canada de demain – Rapport de l'étude démographique*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Samuda, R., *et al.* [1989]. « Educational and occupational aspirations of secondary school students in relation to ethnic group membership », rapport au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, Ottawa.

Samuel, T. J. [1988]. « Immigration and visible minorities in the year 2001: a projection », *Études ethniques du Canada*, n° 20, p. 92-100.

Spicer, Keith [1991]. *Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada : rapport à la population et au gouvernement du Canada*, Commission Spicer, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Stonequist, E. V. [1935]. *The Marginal Man*, New York, Scribner.

Tajfel, H. [1982]. *Social Identity and Intergroup Relations*, New York, Cambridge University Press.

_____ [1978]. *Differentiation between Social Groups*, Londres, Academic Press.

Thorburn, H. [1989]. « The political foundations of Canada's pluralistic society » dans *Canada 2000: Race Relations and Public Policy*, sous la direction de O. P. Dwivendi, Guelph, University of Guelph.

Williams, C. et J. W. Berry [1991]. « Primary prevention of acculturative stress among refugees: the application of psychological theory and practice », *American Psychologist*, n° 46, p. 632-641.